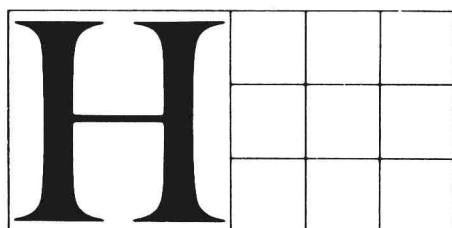


Dictionnaire
HACHETTE
DE LA
LANGUE
française



Dictionnaire
HACHETTE
DE LA
LANGUE
française



NOTE DE L'ÉDITEUR

« Recueil des mots d'une langue, des termes d'une science, d'un art, rangés par ordre alphabétique ou autre, avec leur signification. » C'est ainsi que, peu après 1870, Émile Littré définit le dictionnaire. Cent ans plus tard, la définition, donnée dans le célèbre « Littré » édité par la librairie Hachette, demeure valable, avec, toutefois, une nuance : aujourd'hui, les dictionnaires accueillent les mots nouveaux avec plus de libéralisme qu'autrefois.

Prolongeant les travaux du **Dictionnaire Hachette**, le **Dictionnaire Hachette de la langue française** comporte environ 50 000 mots et décrit le lexique du français parlé et écrit aujourd'hui, sans négliger les termes qui témoignent d'un passé proche ou lointain, sans oublier que notre langue a incorporé d'innombrables mots dialectaux ou régionaux d'une inappréciable saveur, sans, enfin, censurer les expressions familières, populaires, voire argotiques.

La langue que nous parlons et écrivons reflète le monde où nous vivons, et ce monde est de plus en plus marqué par le développement des sciences ; nous donnons donc sa place au vocabulaire scientifique et technique. Comme la définition seule de ces termes risque de laisser le lecteur sur sa faim, nous avons voulu donner des informations complémentaires, dans un paragraphe séparé de l'article concernant le mot lui-même ; cette partie proprement encyclopédique est précédée du cartouche **ENCYCL**, ce qui en facilite le repérage. Cette même disposition est adoptée chaque fois que nous donnons des informations de même nature sur un sujet quelconque, autre que strictement scientifique (historique, philosophique, artistique, par exemple).

Pour tous les mots répertoriés et définis dans notre dictionnaire, nous notons la prononciation, en utilisant l'alphabet phonétique international, et nous indiquons l'étymologie ; lorsque l'étymon (mot considéré comme étant à l'origine d'un autre mot) est précédé d'un astérisque, cela signifie que l'origine du mot n'est pas établie de façon indiscutable : l'origine que nous indiquons est la plus probable.

Bien souvent, en français, le même mot a plusieurs sens ; nous énumérons ces sens en les classant le mieux possible : les divisions les plus larges sont indiquées par une lettre (A, B, C, etc.) ; ensuite vient un classement en chiffres romains dans lequel s'emboîtent les subdivisions signalées par un chiffre arabe. Les distinctions encore plus subtiles sont précédées soit d'un triangle éclairé (▷), soit d'un tiret (—), qui soulignent des nuances de plus en plus fines.

Pour les verbes, les emplois transitifs, intransitifs, pronominaux sont différenciés. Pour chaque verbe, un chiffre (entre crochets) renvoie le lecteur à un tableau de conjugaisons.

Il arrive que l'emploi d'un mot ou d'un sens soit précisé lorsqu'on sort de l'usage courant. Ces marques d'usage signalent le niveau de langue (Pop. : populaire), l'emploi dans une discipline scientifique (INFORM : informatique), la localisation dans l'espace (Région. : régional), et, éventuellement, l'archaïsme du mot ou du sens (Vx : vieux). Toutes ces abréviations (et toutes les autres abréviations nécessaires à la lecture du dictionnaire) sont traduites dans un tableau figurant à la fin de l'ouvrage.

Une bonne description du français ne peut se passer de phrases, d'expressions diverses qui montrent comment le mot s'insère dans le discours ; ces exemples éclairent la réalité vécue du langage. Le **Dictionnaire Hachette de la langue française** fait donc un large usage de ces exemples d'emploi qui sont typographiquement différenciés dans les articles.

Pour rendre plus aisée la consultation du dictionnaire et éviter au lecteur de fastidieuses recherches, nous avons multiplié les renvois qui permettent de passer d'un mot (alors signalé par un astérisque, placé après lui) à un autre, d'une notion à une autre (exemple : dans l'article *métropolitain* le mot *métro** figure avec un astérisque, ce qui indique l'existence d'un article *métro*) ; lorsque c'est nécessaire, nous insistons sur ces correspondances par une mention entre parenthèses (V. ce mot).

Ainsi, le **Dictionnaire Hachette de la langue française** se présente comme un instrument moderne et pratique, destiné à tous ceux que notre langue intéresse, passionne... ou intrigue.

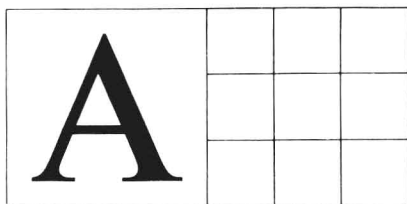
Françoise Guerard

Ce dictionnaire est édité par le département des Encyclopédies Hachette, sous la direction de Françoise Guerard

Responsabilité rédactionnelle : Charles Setton,
assisté de : Jacqueline Bruneau-Roux

Révision : Béatrice Coueslant
Marie-Laure Piérard

Production : Monique Muller,
assistée de : Luce Gérard-Salardenne



a [a, ɑ] n. m. La première lettre de l'alphabet, la première des voyelles. *Un A majuscule. Un a minuscule, un petit a*. > *Prouver par A plus B*, de manière irréfutable. > *Depuis A jusqu'à Z*, depuis le début jusqu'à la fin. > **PHYS A** : abrég. de *ampère*. — **Å** : symbole de l'angström.

à [ɑ] prép. (au, aux) : *à le se* contracte en *au* devant les noms masc. commençant par une consonne et *à les* en *aux* devant les noms de l'un et l'autre genre). **A**. La préposition *à* sert à introduire le complément d'un verbe ou d'un nom exprimant : I. Le lieu. 1. La direction, la destination. *Je vais à la ville. Un voyage à Madrid*. 2. La position, sans idée de mouvement. *Il vit à La Rochelle. Des vacances à la montagne*. 3. La localisation corporelle. *Avoir mal à un œil. Une reprise au coude*. 4. Le chemin parcouru, la distance, l'intervalle (*de...à*). *Aller de Strasbourg à Brest. La distance de Paris à Versailles*. II. Le temps. 1. Le moment. *Il sort à midi. Départ au petit matin*. > La simultanéité. *Il s'est levé à mon arrivée*. 2. L'éloignement dans le futur. *Remettre au lendemain ce qu'on peut faire le jour même. Renvoi à huitaine*. 3. L'intervalle (*de...à*). *Jeûner du lever au coucher du soleil. La semaine du 2 au 9 janvier*. III. L'attribution. 1. Le destinataire. *Donner à une bonne œuvre. Lettre ouverte au président de la République*. 2. L'appartenance (seulement avec le verbe *être* ou un pron. pers. comp. de nom). *La voiture est à mon père. Un vieil ami à nous*. > N. B. La construction du comp. de nom avec *à* (*la maison à Jeanne*) est considérée comme fautive. IV. La manière. 1. La façon, le mode. *Marcher à grands pas. Achat au comptant*. 2. L'instrument, le moyen. *Écrire à la machine. Rixe au couteau. Montrer à quartz*. V. Le rapport distributif. *S'abonner à l'année. La vente au numéro*. VI. Le nombre. 1. Le prix. *Ils soldent leurs cravates à dix francs. Une babiole à cinquante centimes*. 2. L'évaluation. *Cela prendra cinq à six jours. Une foule de cent à cent vingt mille personnes*. B. La proposition sert à introduire : I. L'objet indirect d'un verbe. L'objet peut être : > Un nom. *J'aspire à la tranquillité. Il échappe aux poursuites*. > Un infinitif. *Songer à prendre sa retraite. Consentir à parler*. 2. Le complément d'un nom issu d'un v. tr. indir. *Le renoncement aux plaisirs*. 3. Le complément de certains adjectifs. *Conforme à la loi. Prompt à agir*. — Lat. *ad*.

1. a-, an- Préfixe tiré du grec, dit « a privatif », exprimant le manque, la privation, la suppression. (Ex. : *amoral*, sans morale).

2. a- Préfixe, du lat. *ad*, marquant la direction vers, le but.

ab absurdo [abapsyrdɔ] loc. lat. Par l'absurde. *Démonstration ab absurdo*.

abaca [abaka] n. m. Fibre textile (chanvre de Manille) tirée d'un bananier ; ce bananier. — Mot des Philippines, par l'esp.

abaisse [abes] n. f. Pâte amincie au rouleau à pâtisserie. — Déverbal de *abaisser*.

abaisse-langue [abeslɔ̃g] n. m. inv. Palette servant à abaisser la langue pour examiner la gorge. — De *abaisser*, et *langue*.

abaissement [abesmɔ̃] n. m. 1. Action d'abaisser, de s'abaisser ; son résultat. > **ASTRO** *Abaissement de l'horizon* : angle de l'horizon théorique d'un lieu avec l'horizon réel. 2. Diminution (d'une grandeur, d'une quantité). *Abaissement de la température*. — De *abaisser*.

abaisser [abese] I. v. tr. [1] 1. Faire descendre (qqch) à un niveau inférieur. *Abaisser un store*. — *Abaisser ses regards*. > **MATH** *Abaisser un chiffre*, le reporter à la droite du reste du dividende, dans une division. — *Abaisser une perpendiculaire* : mener une perpendiculaire à une droite, à un plan. 2. Diminuer la hauteur de (qqch). *Abaisser un mur*. > **CUIS** *Abaisser une pâte*, l'amincir au rouleau. 3. Diminuer (une grandeur, une quantité). *Abaisser les prix*. Syn. réduire. > **MATH** *Abaisser le degré d'une équation*, ramener sa résolution à celle d'une équation de degré moindre. 4. *Abaisser qqn*, l'avilir, l'humilier. *La misère abaisse l'homme*. Syn. dégrader. II. v. pron. 1. Descendre à un niveau inférieur (choses). *La plage s'abaisse en pente douce*. 2. Diminuer (grandeurs, quantités). *Le taux de mortalité s'est abaisse*. 3. S'humilier (personnes). *S'abaisser à des compromissions*. — De *a-2*, et *baïsser*.

abaisseur [abesœr] n. (et adj.). **ANAT** Muscle dont la fonction est d'abaisser la ou les parties qu'il fait mouvoir. > **ELECTR** *Transformateur abaisseur*, dans lequel la tension de sortie est inférieure à la tension d'entrée. — De *a-2*, et *baïsser*.

abajoue [abaʒu] n. f. Extension de la joue chez certains mammifères (singes, hamsters), qui sert de réserve à aliments. — De *baïoue*.

abandon [abɔ̃dɔ̃] n. m. 1. Fait, action d'abandonner. > **SPORT** Action d'abandonner, dans une compétition, une épreuve. *Abandon du tenant du titre à la cinquième reprise*. > **DR** *Abandon du domicile conjugal* : le fait, pour l'un des époux, de quitter le domicile légal du couple. 2. État de la chose, de l'être abandonné. *Mourir dans l'abandon*. > **Loc. adv.** *L'abandon* : dans un état d'abandon, de délaissement. *La maison était à l'abandon*. 3. Fait, action de s'abandonner (au sens II. 3) ; son résultat. *Elle m'a raconté sa vie dans un moment d'abandon*. — De l'anc. loc. *mettre à bandon*, « mettre au pouvoir de ».

abandonnataire [abɔ̃dɔ̃natɛr] n. **DR** Personne qui bénéficie d'un abandon de biens. — De *abandonner*.

abandonnateur, trice [abɔ̃dɔ̃natœr, tris] n. **DR** Personne qui abandonne ses biens. — De *abandonner*.

abandonné, ée [abɔ̃dɔ̃ne] adj. Qui a été l'objet d'un abandon. *Un enfant abandonné*. > **Subst.** *Secourons les abandonnés. Une pauvre abandonnée*. — Pp. de *abandonner*.

abandonner [abɔ̃dɔ̃ne] I. v. tr. [1] 1. Renoncer à (qqch). *Abandonner un projet. Abandonner son emploi*. > **SPORT** (s. comp.) Renoncer à poursuivre une compétition, une épreuve. *De nombreux coureurs ont abandonné au cours de cette étape*. 2. Laisser (qqch) à (qqn) ; mettre (qqch) à la disposition de (qqn). *Il abandonne sa part d'héritage à son frère*. 3. Ne pas conserver, délaisser (qqch). *Abandonner sa voiture sur la voie publique*. 4. Quitter (un lieu). *J'abandonne la capitale pour m'établir dans une petite ville*. > *Ses forces l'abandonnent*, viennent à lui manquer. 5. Se séparer volontairement de (qqn envers qui on a des obligations, avec qui on est lié). *Abandonner sa famille*. II. v. pron. 1. Se livrer à (une émotion, un sentiment). *S'abandonner à la douleur*. > (S. comp.) Détendre son corps, son esprit. *Vous êtes crispés, laissez-vous aller, abandonnez-vous !* 2. S'en remettre à (qqch). *S'abandonner au hasard, à la fortune*. 3. (S. comp.) Se confier à qqn. *Dans l'intimité, il s'abandonne volontiers*. — De *abandon*.

abaque [abak] n. m. 1. MATH Graphique qui donne, par simple lecture, la valeur approchée d'une fonction pour divers valeurs et paramètres. *Abaque pour le calcul des marées*. 2. Boulrier compteuse. 3. ARCHIT. Tablette couronnant le chapiteau d'une colonne. — Lat. *abacus*.

abasourdir [abazurdir] v. tr. [2] 1. Rendre sourd ; étourdir par un grand bruit. *Cessez donc ce vacarme qui nous abasourdit* ! 2. fig. Frapper de stupeur. *Voilà une nouvelle qui m'abasourdit*. — De l'arg. *basourdir*, « tuer ».

abasourdissant, ante [abazurdisɔ̃, ɑ̃] adj. Qui abasourdit. — Ppr. de *abasourdir*.

abasourdissement [abazurdismɔ̃] n. m. — Fait d'abasourdir ; état d'une personne abasourdie. — De *abasourdir*.

abat [aba] n. m. 1. Vt. Action d'abattre, de renverser pour tuer. *L'abat des animaux*. 2. Au plur. Certaines parties comestibles d'animaux abattus (viscères essentiellement). *Abats de poulet*. — De *abattre*.

abâtardir [abotardir] I. v. tr. [2] 1. Faire dégénérer. *Le climat a abâtardi cette race*. 2. fig. *La servitude abâtardit le courage*. II. v. pron. Dégénérer. *Race qui s'abâtardit*. — De *bâtard*.

abâtardissement [abotardismɔ̃] n. m. Dégénérescence, altération. — De *abâtardir*.

abat-jour [abaʒur] n. m. inv. 1. ARCHIT. Baie disposée pour diriger la lumière dans une direction déterminée. 2. Réflecteur qui rabat la lumière. — De *abattre*, et *jour*, « clarté ».

abat-son [abasɔ̃] n. m. inv. Ensemble de lames obliques placées dans les fenêtres d'un clocher pour renvoyer au sol le son des cloches. — De *abattre*, et *son*.

abattage [abataʒ] n. m. 1. Action de faire tomber (ce qui est dressé). *Abattage des arbres*. ▷ *Abattage du minéral* : action de le détacher du front de taille. 2. Mise à mort (d'un animal de boucherie). 3. Action de mettre à terre, de coucher. *Abattage d'un cheval*, pour le soigner. *Abattage en carène d'un navire*, pour nettoyer ou réparer ses œuvres vives. 4. fig. *Avoir de l'abattage*, du brio, de la vivacité. — De *abattre*.

abattant [abatɔ̃] n. m. Partie d'un meuble qui se lève ou s'abaisse. — Ppr. subst. de *abattre*.

abattée [abate] n. f. 1. MAR Changement de cap d'un voilier qui s'écarte du lit du vent. 2. AVIAT Piqué brusque à la suite d'une perte de vitesse. — De *abattre*.

abattement [abatmɔ̃] n. m. 1. Affaiblissement des forces physiques ou morales. *Il était plongé dans un profond abattement*. Syn. accablement. Ant. alacrité, vigueur. 2. FISC Exonération de l'impôt sur une partie des revenus. — De *abattre*.

abattis [abati] n. m. pl. 1. Abats de volaille. 2. Fam. Membres. *Tu veux te battre ? Numérote tes abattis !* — De *abattre*.

abattoir [abatwaʁ] n. m. Établissement où se fait l'abattage des animaux de boucherie. — De *abattre*.

abattre [abatr] I. v. tr. [81] 1. Mettre à bas, faire tomber (ce qui est dressé). *Abattre un mur*. ▷ *Abattre de la besogne* : faire beaucoup de travail en peu de temps. ▷ *Abattre son jeu* : étaler d'un seul coup toutes les cartes qu'on a en main. — fig. Montrer clairement ses intentions. 2. Tuer (un animal). *Abattre un bœuf*. ▷ *Abattre qqn*, le tuer avec une arme à feu. 3. Déprimer, affaiblir (qqn). *Cette maladie l'a abattu*. ◇ Prov. *Petite pluie abat grand vent* : un événement apparemment sans importance met souvent fin à une situation de crise. II. v. pron. 1. Tomber. *Le chêne déraciné s'est abattu sur le sol*. 2. Se laisser tomber en volant (sur). *Le vautour s'abat sur sa proie*. ▷ Tomber par accident (avions). *L'appareil s'est abattu peu après le décollage*. 3. Se

laisser tomber (personnes). *Il s'abattit sur le divan et n'en bougea plus jusqu'au dîner*. III. v. intr. MAR Faire une abattée. — Lat. pop. **abattere*.

abbatial, iale, iaux [abasjal, jo] adj. De l'abbaye ; de l'abbé ou de l'abbesse. *Palais abbatial*. *Dignité abbatiale*. ▷ N. f. Eglise d'une abbaye. *Abbatiale du XIII^e s.* — Bas lat. **abbatialis*.

abbaye [abej] n. f. Lieu de retraite d'une communauté religieuse vivant sous l'autorité d'un abbé ou d'une abbesse ; ensemble des bâtiments abritant une telle communauté. *Faire une retraite dans une abbaye*. *Abbaye du XIII^e s.* — Lat. ecclési. *abbatia*.

abbé [abe] n. m. 1. Supérieur d'une abbaye, d'un monastère d'hommes. 2. Prêtre qui n'a pas la charge d'une paroisse. 3. Titre donné à un membre du clergé séculier. *L'abbé X, curé de Saint-Antoine*. — Lat. *abbas*.

abbesse [abes] n. f. Supérieure d'une abbaye, d'un monastère de femmes. — Lat. ecclési. *abbatissa*.

abbevillien [abviljɛ̃] n. m. (et adj.). Faciès ancien du Paléolithique inférieur, caractérisé par des silex irrégulièrement taillés sur les deux faces (bifaces). Syn. chelléen. — De *Abbeville*, nom de ville.

abc [obese] n. m. 1. Vieilli Livret dans lequel les enfants apprennent les rudiments de la lecture. Syn. abécédaire. 2. Principes élémentaires. *Il ignore l'abc du métier*.

abcéder [s'], [apsede] v. pron. [11] Se transformer en abcès. — De *abcès*.

abcès [apsɛ] n. m. Collection de pus dans une cavité formée aux dépens des tissus environnants. *Abcès chaud*, accompagné d'une inflammation aiguë. *Abcès froid*, qui se forme lentement, sans réaction inflammatoire (par ex., abcès tuberculeux). *Abcès de fixation* : abcès provoqué en vue de localiser une infection générale. ▷ fig. *Crever ou vider l'abcès* : mettre au grand jour, faire éclater une situation de crise latente. — Lat. méd. *abscessus*.

abdication [abdikasjɔ̃] n. f. 1. Action d'abdiquer le pouvoir souverain. *L'abdication de Charles Quint*. 2. Abandon, renoncement. — Lat. *abdication*.

abdiquer [abdike] v. tr. [1] 1. Abandonner (le pouvoir souverain). *Abdiquer la royauté*. ▷ [S. comp.] *Napoléon fut contraint d'abdiquer*. 2. Renoncer à *Abdiquer tous ses droits*. ▷ [S. comp.] *Jamais je n'abdiquerai*, je ne renoncerai. — Lat. *abdicare*.

abdomen [abdomɛ̃] n. m. 1. Partie inférieure du tronc, limitée en haut par le diaphragme, en bas par le petit bassin, et qui contient la majeure partie de l'appareil digestif, le foie, la rate et une partie de l'appareil génito-urinaire. Syn. ventre. 2. Segment postérieur du corps des arthropodes. — Lat. *abdomen*.

abdominal, ale, aux [abdominal, o] adj. De l'abdomen. ▷ Subst. *Les abdominaux* : les muscles abdominaux. — De *abdomen*.

abducteur [abdykteʁ] adj. et n. m. ANAT Qualifie les muscles qui effectuent le mouvement d'abduction. ▷ Subst. *L'abducteur du pouce*. — Lat. *abductor*.

abduction [abdyksjɔ̃] n. f. Mouvement par lequel un membre ou un segment de membre s'écarte du plan de symétrie du corps. — Lat. *abductio*.

abécédaire [abesedeʁ] n. m. V. abc (sens 1). — Lat. *abecedarium*.

abée [abe] n. f. Ouverture par laquelle s'écoule l'eau qui entraîne la roue d'un moulin. — D'*abээр*, « ouvrir la bouche ».

abeillage [abejaʒ] n. m. FEOD Droit des seigneurs sur les ruches de leurs vassaux. — De *abeille*.

abeille [abɛj] n. f. 1. Insecte hyménoptère aculéate (muni d'un aiguillon) produisant le miel. > *Nid d'abeilles*. V. nid. 2. Emblème héraldique figurant une abeille. *L'abeille symbolise le travail* — Provenç. *abelha*, du lat. *apicula*.

ENCYCLO De nombreuses abeilles (osmie, mégachille) sont solitaires ; certaines vivent en société. La principale espèce sociale, l'abeille mellifique, dite encore abeille domestique (*Apis mellifica*, fam. apidés), est longue de 15 à 20 mm et possède des pièces buccales de type broyeur-lécheur, dont certaines forment une trompe destinée à recueillir et aspirer le nectar des fleurs, que l'insecte transforme en miel par évaporation d'eau. La société des abeilles comprend plusieurs castes, bien distinctes morphologiquement : les ouvrières, de petite taille, sont chargées de nourrir les larves, nettoyer la ruche et collecter nectar et pollen ; leur abdomen est terminé par un aiguillon venimeux ; parmi les mâles (faux bourdons) un seul assure la reproduction ; la reine, de grande taille, n'a qu'une fonction : pondre. Les ouvrières se communiquent par un système de mouvements instinctifs (« danse », étudiée par K. von Frisch), la direction, par rapport au Soleil, du lieu de la récolte et sa distance de la ruche. La reine sécrète une substance chimique qui, absorbée par les abeilles, maintient la cohésion de la population ; lorsque celle-ci devient excessive, la concentration de cette substance, trop faible, provoque l'essaimage des surnuméraires. Les rayons de la ruche portent deux types d'alvéoles, les uns remplis de pollen ou de miel, les autres destinés à recevoir les œufs pondus par la reine. Selon leur taille, ces « alvéoles à couvain » verront naître des ouvrières (castrats par carence alimentaire), des futures reines (nourries de gelée royale) ou des mâles (issus d'œufs non fécondés).

abélien, ienne [abɛljɛ, jɛn] adj. *Fonctions abéliennes*, introduites en analyse par N. Abel. *Ensemble abélien*, qui est muni d'une loi de composition interne commutative. — Du n. du mathématicien norvégien.

aber [abɛr] n. m. Petite ria en entonnoir ouverte sur le large, en Bretagne. — Mot celtique.

aberrance [abɛrɑ̃s] n. f. STAT Écart important par rapport à une valeur moyenne. — De *aberrant*.

aberrant, ante [abɛrɑ̃, ɑ̃t] adj. Qui s'écarte du type habituel, normal. > 1. BIOL Qui présente une (des) variation(s) par rapport à l'espèce. 2. Contraire à la raison, au bon sens. *Une idée aberrante*. — Ppr. de *aberrer*.

aberration [abɛrasjɔ̃] n. f. 1. ASTRO et PHYS Déformation provoquée par des paramètres secondaires. 2. MÉD Anomalie d'ordre anatomique, physiologique ou psychique. *Aberration du goût*. > *Aberration chromosomique* : anomalie relative à la constitution ou au nombre des chromosomes, qui peut provoquer diverses maladies, dites *chromosomiques*, telles que la *trisomie 21* (mongolisme). 3. Écart de l'imagination, erreur de jugement. *Il a commis cette faute dans un moment d'aberration*. > Idée, façon d'agir contraire à la raison, au bon sens. — Lat. *aberratio* : « éloignement ».

ENCYCLO Astro. — On appelle *aberration* de la lumière le phénomène, dû au mouvement de la Terre, qui se traduit, lors de l'observation d'un astre, par un écart par rapport à sa direction réelle. La rotation de la Terre sur elle-même donne *l'aberration diurne* ; la rotation de la Terre autour du Soleil, *l'aberration annuelle*. PHYS Un système optique est entaché d'*aberration* lorsqu'il n'est pas stigmatique pour l'ensemble des points de l'espace, c'est-à-dire lorsqu'il ne donne pas de tous les points une image réduite à un point ; il en résulte un manque de netteté ou une déformation de l'image des objets. On distingue : les *aberrations chromatiques*, dues à la variation

des indices de réfraction des milieux optiques traversés en fonction de la longueur d'onde de la lumière, et les *aberrations géométriques* : aberration de sphéricité, coma, courbure de champ, distorsion.

aberrer [abɛrɛ] v. intr. [1] Rare Être dans l'erreur. — Lat. *aberrare*, « s'éloigner ».

abêtir [abɛtir] I. v. tr. [2] Rendre bête, stupide. *Vous abêtissez cet enfant, en le faisant trop travailler*. > [S. comp.] *Activité monotone qui abêtit*. II. v. pron. *Elle s'abêtit, à lire ces illustrés ineptes !* — De *bête*.

abêtissant, ante [abɛtisɑ̃, ɑ̃t] adj. Qui abêtit. — Ppr. de *abêtir*.

abêtissement [abɛtismɑ̃] n. m. Action d'abêtir ; son résultat. État d'une personne abêtie. — De *abêtir*.

abhorrer [abɔʁɛ] v. tr. [1] Litt. Avoir en horreur. *Abhorrer le mensonge*. Syn. abominer, exécrer, haïr. Ant. adorer. — Lat. *abhorre*.

abiétacées [abjetasɛ] n. f. BOT Famille de conifères comprenant les sapins vrais. — Du lat. *abies*, « sapin ».

abime [abim] n. m. 1. Gouffre très profond. GEOMORPH Syn. aven. > Par métaphore. *Un abime sépare ces deux personnes*, elles diffèrent tellement qu'il n'y a entre elles aucun point commun, aucune entente possible. 2. Fig. *Un abime de...* : une quantité considérable de... *Un abime de désespoir*. 3. Fig. Ruine, grand malheur. *Être au bord de l'abime. Courir à l'abime*. — Du lat. ecclés. *abyssus*, altéré en *abismus*.

abimer [abime] I. v. tr. [1] 1. Vt Précipiter dans un abime. 2. Endommager (qqch). *Abimer ses affaires. Ses chaussures sont tout abimées*. II. v. pron. 1. Litt. S'engloutir. *Le navire s'abima dans les flots*. > Fig. *S'abimer dans ses pensées*, s'y absorber complètement. 2. Se gâter, se détériorer. *Ces fruits se sont abimés à la chaleur*. — De *abime*.

ab initio [abinisjo] loc. adv. Mots latins, « depuis le début ».

ab intestat [abɛtɛsta] loc. adv. DR En l'absence de testament. — Loc. lat.

abiotique [abjɔtik] adj. BIOL Où ne peut exister la vie. — Gr. *abiōtikos*.

ab irato [abiraɔtɔ] loc. adv. Mots latins, « de la part d'un homme en colère ». *Testament ab irato*, fait sous l'influence de la colère.

abject, ecte [abʒɛkt] adj. Qui suscite le mépris, la répulsion. *Une créature abjecte*. Syn. ignoble, immonde. — Du lat. *abjectus*.

abjection [abʒɛksjɔ̃] n. f. 1. Caractère abject. *L'abjection de sa conduite m'a révolté*. 2. État de dégradation, d'abaissement méprisable. *L'abjection dans laquelle il est tombé*. — Lat. *abjectio*.

abjuration [abʒyʁasjɔ̃] n. f. Acte par lequel on abjure. — De *abjurer*.

abjurer [abʒyʁɛ] v. tr. [1] 1. Renier publiquement par un acte solennel (une religion). *Abjurer le protestantisme*. > [S. comp.] *Henri IV abjura à Saint-Denis*. 2. Renoncer à (une opinion, une pratique). *Il a abjuré toute fierté*. — Lat. *abjurare*.

1. **ablatif** [ablatif] n. m. LING Sixième cas de la déclinaison latine exprimant le point de départ, l'origine, la séparation, l'éloignement. — Lat. *ablativus (casus)*, « (cas) marquant l'origine ».

2. **ablatif, ive** [ablatif, iv] adj. ESP *Matériau ablatif* : matériau de revêtement destiné à protéger les structures d'un engin lorsque celui-ci effectue sa rentrée dans l'atmosphère terrestre. — Du lat. *ablativus*.

ablation [ablasjɔ̃] n. f. Retranchement, suppression. 1. CHIR Résection d'un membre, d'un organe, d'un tissu, d'une tumeur. *L'ablation de l'estomac est une gastrectomie*. 2. ESP Destruction d'un

matériau, accompagnée d'une forte absorption de chaleur. 3. GEOMORPH. Perte de matériaux d'un relief soumis à l'érosion (mécanique ou chimique). — Lat. *ablatio*.

able [abl] n. m. Nom générique de certains poissons d'eau douce. — Du lat. *albulus*, « blanchâtre ».

-able. Suffixe du lat. *-abilis*, « qui peut être » (ex. : faisable, mangeable) ou « enclin à être » (ex. : aimable, secourable). V. aussi *-ible*.

ablégat [abləga] n. m. Délégué du pape chargé d'une mission. — Lat. *ablegatus*, « envoyé ».

ableret [abləre] n. m. Filet de pêche carré. — De *able* (V. *ablette*).

ablette [ablət] n. f. Petit poisson (fam. cyprinidés) à la nageoire caudale allongée, aux écailles argentées, vivant dans les eaux douces d'Europe. — De *able*, m. sens, du lat. *albulus*, « blanchâtre ».

abluier [ablye] v. tr. [1] 1. Vx Laver. 2. TECH. Enduire (un parchemin, un papier) d'un produit qui ravive l'écriture. — Lat. *abluere*, « laver ».

ablution [abljysjō] n. f. 1. Toilette purificatrice rituelle, prescrite par de nombreuses religions. 2. Plur. Vin et eau versés sur les doigts du prêtre après la communion. 3. *Faire ses ablutions* : se laver. — Lat. *ablutio*.

abnégation [abnegasjō] n. f. Renoncement, sacrifice volontaire de soi. *Son abnégation est admirable*. Syn. dévouement. — Lat. *abnegatio*, « refus ».

aboi [abwa] n. m. 1. Vx Aboiement. 2. VEN. *Bête aux abois*, cernée par les chiens qui aboient. 3. fig. *Personne aux abois*, dans une situation désespérée. — Deverbal de *aboyer*.

aboiement [abwamō] n. m. 1. Cri du chien. 2. fig., péjor. Injures importunes. *Les aboiements de la critique*. — De *aboyer*.

abolir [abolia] v. tr. [2] 1. Vx Supprimer. « *Jupiter résolut d'abolir cette engeance* » (La Fontaine). 2. DR. Faire cesser la validité (d'un usage, d'une loi). *Alexandre II a aboli le servage en Russie*. Syn. abroger. — Lat. *abolere*, « détruire ».

abolition [abolisjō] n. f. Action d'abolir ; son résultat. *Abolition de l'esclavage*. — Lat. *abolitio*, « suppression ».

abolitionnisme [abolisjōnism] n. m. Doctrine des partisans de l'abolition de l'esclavage (abolitionnistes). — De l'angl. *abolitionism*.

abomasum [abomazəm] n. m. 2001. La quatrième poche de l'estomac des ruminants. Syn. caillette. — Du lat. *ab-*, « du côté de » et *omasum*, « tripes de bœuf ».

abominable [abominabl] adj. 1. Qui inspire l'abomination, l'horreur. *Un meurtre abominable*. 2. Par ext. Très désagréable. *De la pluie, du brouillard, bref, un temps abominable*. — De *abominer*.

abominablement [abominabləmō] adv. De manière abominable. — Du préc.

abomination [abominasjō] n. f. 1. Caractère de ce qui inspire l'horreur, le dégoût. *L'abomination de ce forfait a révolté l'opinion*. 2. Ce qui inspire l'horreur, le dégoût. *C'est une véritable abomination !* « *L'abomination de la désolation* » (Bible). — Lat. ecclés. *abominatio*.

abominer [abomine] v. tr. [1] Avoir en abomination, en horreur. *J'abomine l'hypocrisie*. Syn. abhorrer, détester, exécuter. — Lat. *abominare*.

abondamment [abōdamō] adv. 1. En grande quantité. 2. D'une manière plus que suffisante. *Les faits l'ont abondamment démontré*. — De *abondance*.

abondance [abōdōs] n. f. 1. Grande quantité. *Une abondance de marchandises à l'étalage*. *Abondance de biens ne nuit pas* (Prov.). ▷ *En*

abondance : en grande quantité, à foison. 2. Profusion de biens matériels, richesse. *Vivre dans l'abondance*. *Société d'abondance*. *Finie la disette, voilà l'abondance !* ▷ *Corne d'abondance*, débordant de fruits et de fleurs, symbole de la richesse. ▷ *Parler d'abondance*, en improvisant avec brio. — Lat. *abundantia*, « affluence ».

abondant, ante [abōdō, ôt] adj. 1. Qui abonde, qui est en grande quantité. *Nourriture abondante*. 2. *Style abondant*, d'une grande richesse d'expression. — Lat. *abundans*.

abonder [abōde] v. intr. [1] 1. Être, exister en très grande quantité. *Les fruits abondent cet été*. Syn. foisonner. 2. *Abonder en, de* : avoir, produire en très grande quantité. *Une région qui abonde en gibier*. Syn. regorger. 3. *Abonder dans le sens de qqn* : soutenir la même opinion que lui et la justifier par des arguments supplémentaires. — Lat. *abundare*, « déborder ».

abonné, ée [abōne] adj. Qui bénéficie d'un abonnement. ▷ Subst. *Nos abonnés sont priés de régler par chèque*. *Il n'y a pas d'abonné au numéro que vous avez demandé*. — Pp. de *abonner*.

abonnement [abōnmō] n. m. Convention qu'un client passe avec un fournisseur pour bénéficier d'un service régulier. *Abonnement* (la livraison d'un quotidien, d'un périodique). *Abonnement téléphonique*. *Carte d'abonnement S.N.C.F.* *Résilier son abonnement à une publication*. — De *abonner*.

abonner [abōne] v. tr. [1] Prendre un abonnement pour (qqn). *Abonner ses enfants à un journal*. ▷ v. pron. *Il s'est abonné à cette revue*. — De *bonne*, anc. forme de *borne*.

abonnir [abōnia] v. tr. [2] Rendre bon. *Les caves fraîches abonnissent le vin*. ▷ v. pron. Devenir meilleur. — De *bon*.

abord [abōr] n. m. 1. Vx Action d'aborder (un rivage), d'arriver dans (un lieu). ▷ Mod. *Lieu d'un abord facile*, auquel on accède facilement. 2. Vieilli. Action d'aborder, de rencontrer (une personne). ▷ Mod. *Personne d'un abord facile*, qui fait bon accueil, avenante. ▷ Loc. adv. *Dès l'abord* : dès la rencontre (d'une personne). *Dès l'abord, il me fit bonne impression*. 3. Loc. adv. *D'abord, tout d'abord* : avant toute chose, en premier lieu. *Les femmes et les enfants d'abord*. *Tout d'abord agissez, vous parlerez ensuite*. 4. Loc. adv. *Au premier abord, de prime abord* : à première vue. *De prime abord, la chose paraît facile*. 5. MAR. *En abord* : à bord d'un navire, sur le côté. *Chaloupe arrimée en abord*. — De *aborder*.

abordable [abōradabl] adj. 1. Où l'on peut aborder, accessible. 2. Que l'on peut aborder, avenant (personnes). 3. *Prix abordable*, raisonnable. — De *aborder*.

abordage [abōdaz] n. m. Action d'aborder. 1. Action de prendre d'assaut un navire. *À l'abordage !* 2. Collision accidentelle de deux navires. — De *aborder*.

aborder [abōde] I. v. tr. [1] 1. Accoster (un navire) pour lui donner l'assaut. *Corsaire qui aborde une frégate*. 2. Heurter (un navire) accidentellement. *Le paquebot a abordé un chalutier dans la brume*. ▷ v. pron. *Navires qui se sont abordés*. 3. Arriver à (un endroit par où l'on va passer). *Aborder un virage*. 4. *Aborder qqn*, s'approcher de lui pour lui parler. Syn. accoster. 5. *Aborder un sujet*, commencer à en parler. II. v. intr. Prendre terre, toucher le rivage (navires, embarcations). *Le vent nous empêche d'aborder*. — De *a*, et *bord*.

aborigène [abōrizen] adj. et n. Né dans le pays qu'il habite. ▷ N. m. pl. Les premiers habitants d'une contrée (par oppos. à ceux qui sont venus s'y établir). *Les aborigènes d'Australie*. (V. encycl.) — Lat. *aborigines*, de *origo*, « origine ».

ENCYCLO Les aborigènes d'Australie, qu'on estime auj. à 45 000 individus env., dont 30 000 métis, ont une

origine encore mal définie ; on distingue généralement parmi eux trois types raciaux, l'un négroïde, l'autre proche des Ainous, le troisième tirant sur les Vedda de Ceylan. Ils vivent presque uniquement de la chasse, de la pêche et de la cueillette.

abornement [abɔʁnəmɑ̃] n. m. Action d'aborder ; son résultat. — De *abornar*.

abornier [abɔʁne] v. tr. [1] Délimiter (un terrain) par des bornes, des marques. — De *a-*, et *borne*.

abortif, ive [abɔʁtif, iv] adj. 1. Qui fait avorter. > N. m. *Un abortif*. 2. Qui n'atteint pas le terme normal de son évolution. *Forme abortive*. — Lat. *abortivus*, « avorté ».

abot [abo] n. m. Entrave au paturon d'un cheval. — Forme dial. de *abot*.

aboucher [abuʃe] I. v. tr. [1] 1. Mettre en relation (des personnes). 2. Appliquer (un tube à un autre) par l'extrémité. II. v. pron. 1. Entrer en relation avec (qqn). *Il s'est abouché avec un grossiste qui vend à très bas prix*. 2. S'appliquer par une extrémité à (tubes). *La descente d'eaux usées s'abouche au collecteur*. — De *ā-*, et *bouche*, « faire tomber en avant sur la bouche ».

abouler [abule] v. tr. [1] Pop. Donner, remettre. *Aboule le fric vite fait !* — Pron. Vieilli. *S'abouler* : venir. — De « amener la boule » ; de *ā-*, et *bouler*.

aboulie [abuli] n. f. Absence, diminution de la volonté. — Gr. *aboulia*, « irréflexion ».

aboulique [abulik] adj. (et n.). Atteint d'aboulie. — Du préc.

about [abu] n. m. Extrémité par laquelle une pièce d'assemblage se joint à une autre. — De *abouter*.

aboutement [abutmɑ̃] n. m. Action d'abouter ; son résultat. — De *abouter*.

abouter [abute] v. tr. [1] Joindre par le bout. — De *ā-*, et *bout*.

aboutir [abuti] I. v. tr. ind. [2] 1. Arriver en bout de parcours à (un lieu). *Ce chemin aboutit à la maison*. 2. Fig. *Raisonnement qui aboutit à une absurdité*. II. v. intr. Arriver à bonne fin, réussir. *Ses démarches ont abouti*. — De *bout*.

aboutissant [abutisɑ̃] n. m. Connaître les tenants et les aboutissants d'une affaire, la connaître dans toutes ses implications, dans le détail. — Ppr. subst. de *aboutir*.

aboutissement [abutismɑ̃] n. m. Résultat. *L'aboutissement des efforts de quelqu'un*. — De *aboutir*.

aboyer [abwaje] v. intr. [26] 1. Crier (en parlant du chien). 2. Fig. Injectiver (personnes). *Homme qui aboie plus qu'il ne mord*, qui crie beaucoup, mais ne peut guère nuire. — Lat. pop. **abbau-diare*.

aboyeur, euse [abwajœʁ, œz] n. 1. Pjor. Personne qui crie beaucoup. 2. Personne dont le métier exige qu'elle parle en criant (par ex. : huissier de ministère, assistant de commissaire-priseur). — De *aboyer*.

abracadabra [abʁakadabʁa] n. m. Mot qui passait pour doté d'un pouvoir magique de guérison. — Mot grec.

abracadabrante, ante [abʁakadabʁɑ̃, ɑ̃t] adj. Invraisemblable. *Histoires abracadabrantes*. — Du préc.

abraser [abʁaze] v. tr. [1] TECH User par abrasion. — Du lat. *abrasus*, de *abradere*, « enlever en grattant ».

abrasif, ive [abʁazif, iv] adj. Qui use par frottement. — N. m. Corps abrasif. — Du lat. *abrasus*, de *abradere*, « enlever en grattant ».

abrasion [abʁazjɔ̃] n. f. 1. TECH Usure par frottement. 2. GÉOL Érosion par l'eau ou par la glace. — Lat. *abrasio*, de *abradere*, « enlever en grattant ».

abraxas [abʁaksas] n. m. 1. ZOOL Lépidoptère (fam. géométrides) aux couleurs vives, dont les chenilles s'attaquent aux arbres fruitiers, particulièrement aux grossilliers. 2. GENET Type *abraxas* : mode de détermination du sexe dans lequel le mâle contient la paire d'hétérochromosomes semblables, alors que la femelle est hétérogamétique.

abréaction [abʁeaksjɔ̃] n. f. PSYCHAN Extériorisation affective accompagnant l'accession à la conscience d'un souvenir refoulé. — De *ab-*, « hors », et *réaction*.

abrége [abʁeʒe] n. m. 1. Représentation sous une forme réduite. *L'enfant, cet abrégé de l'adulte*. 2. Discours, écrit réduit à l'essentiel. *L'abrégé d'un récit*. > Petit ouvrage exposant succinctement une science, une technique. Syn. memento. 3. Loc. adv. *En abrégé* : en peu de mots, sommairement. *Noter en abrégé*. — Pp. subst. de *abréger*.

abrégement [abʁeʒmɑ̃] n. m. Action d'abréger. *Abrégement d'un délai*. — De *abréger*.

abréger [abʁeʒe] v. tr. [17] Rendre plus court (en durée, en substance). *Abréger une attente fastidieuse*. *Abréger un article trop long*. Syn. écourter, résumer. Ant. allonger. — Bas lat. *abbreviare*.

abreuver [abʁevɛ] I. v. tr. [1] 1. Faire boire (un animal ou, fam., une personne). *Abreuver son cheval*. *Abreuver qqn de vin*. 2. Fig. Imbiber. *Arroser une plante en abreuvant la terre*. — CONSTR *Abreuver un mur*, le mouiller abondamment pour obtenir une meilleure adhérence de l'enduit. 3. Fig. *Abreuver qqn d'injures*, l'accabler d'injures. II. v. pron. 1. Boire. *Vaches qui s'abreuvent au ruisseau*. 2. Fig. Jouir à satiété, profiter pleinement de. *Un fin lettré qui s'est abreuvé des bons auteurs*. — Lat. pop. **abbiberare*.

abreuvoir [abʁevwaʁ] n. m. Lieu conçu pour faire boire les animaux ; auge destinée à cet usage. *Mener le bétail à l'abreuvoir*. — De *abreuver*.

abréviatif, ive [abʁevjatif, iv] adj. Qu'on utilise pour abréger. *Formule abrégative*. — De *abréviation*.

abréviation [abʁevjasjɔ̃] n. f. 1. Retranchement de lettres dans un mot, de mots dans une phrase, pour gagner en rapidité, en espace. *Abréviation de « ce qu'il fallait démontrer » en C.Q.F.D.* 2. Mot, groupe de mots abrégés. *Aucune abréviation ne doit figurer dans un acte juridique*. — Bas lat. *abbreviatio*.

abréviativement [abʁevjativmɑ̃] adv. Par abréviation. *Noter abréviativement*. — Du préc.

abri [abʁi] n. m. Lieu de protection, de refuge contre les intempéries ou le danger. *Un abri contre la pluie*. *Abri antiatomique*. > Loc. adv. *À l'abri* : à un endroit où l'on est protégé. *Se mettre à l'abri*. > Loc. prép. 1. *À l'abri de* : protégé contre. *La maison est à l'abri du vent*. 2. *À couvert au moyen de*. *À l'abri du feuillage*. — De l'a. fr. *abrier*, « mettre à couvert ».

abricot [abʁiko] n. m. Fruit de l'abricotier, d'une saveur délicate et parfumée, de couleur jaune rosé. — De l'ar. *al-barqûq*, par le catalan.

abricotier [abʁikotje] n. m. Arbre fruitier à fleurs blanches, originaire d'Arménie ou de Chine (*Armeniaca vulgaris*, fam. rosacées). — De *abricot*.

abri-sous-roche [abʁisurɔʃ] n. m. Cavité naturelle à la base d'une falaise. *Les abris-sous-roche ont souvent servi de gîte aux hommes préhistoriques*. — De *abri*, *sous*, et *roche*.

abriter [abaite] I. v. tr. [1] 1. Mettre à l'abri, protéger par un abri. *Abriter de sa main la flamme d'une allumette. Garage qui abrite une voiture.* 2. Servir d'habitation à. *Cette maison abrite de nombreux locataires.* II. v. pron. Se mettre à l'abri (des intempéries, du danger). *S'abriter sous un arbre.* ▷ fig. *S'abriter derrière la loi* : eluder une obligation morale, une responsabilité, en mettant à profit des dispositions légales favorables. — De *abri*.

abrogatif, ive [abʁogatif, iv] adj. Qui a le pouvoir d'abroger. — De *abroger*.

abrogation [abʁogasjɔ̃] n. f. Action d'abroger. — De *abroger*.

abrogatoire [abʁogatoʁ] adj. Qui a pour but d'abroger. — De *abroger*.

abrogeable [abʁɔʒabl] adj. Qui peut être abrogé. — De *abroger*.

abroger [abʁɔʒe] v. tr. [15] DR Rendre nul. *Abroger une loi, des décrets, des ordonnances.* Syn. abolir. Ant. promulguer. — Lat. *abrogare*, « supprimer ».

abrupt, te [abʁypt] adj. 1. Coupé à pic. *Falaises abruptes.* Syn. escarpe. ▷ n. m. Escalade d'un abrupt. 2. fig. Rude, direct. *Manières abruptes, style abrupt.* — Lat. *abruptus*.

abruptement [abʁyptemɑ̃] adv. D'une façon abrupte. — De *abrupt*.

abrupto [ex]. V. ex abrupto.

abrupti, ie [abʁyti] adj. Devenu stupide, intellectuellement diminué. *Être abrupti de fatigue.* ▷ Subst. (fam.) Personne privée d'intelligence. *Un parfait abrupti. Va donc, abrupti !* — Pp. de *abrutir*.

abrutir [abʁytʁ] v. tr. [2] Rendre stupide, hébété. *Abrutir d'un flot de paroles.* Syn. abêtir, abasourdir. — (S. comp.) *L'alcool abrutit.* ▷ v. pron. *S'abrutir de travail.* — De *brute*.

abrutissant, ante [abʁytisɑ̃, ɑ̃t] adj. Qui abrutit. *Un bruit abrutissant.* — Ppr. de *abrutir*.

abrutissement [abʁytismɑ̃] n. m. Action d'abrutir ; son résultat. — De *abrutir*.

abscisse [apsis] n. f. MATH Nombre qui permet de définir la position d'un point. (Dans le cas d'un espace vectoriel à deux ou trois dimensions, l'abscisse est la première des deux ou trois coordonnées cartésiennes). *Abscisse curviligne* : mesure algébrique de l'arc qui relie l'origine d'une courbe à un point courant de cette courbe. — Lat. (*linea*) *abscissa*, « (ligne) coupée ».

abscons, onse [apskɔ̃, ɔ̃s] adj. Pejor. Obscur, difficile à comprendre. *Un auteur à la pensée absconse.* Syn. hermétique. Ant. clair, évident. — Lat. *absconsus*.

absence [apsɔ̃s] n. f. 1. Défaut de présence, fait de ne pas être en un lieu donné. *Nous avons regretté votre absence à cette séance de travail.* 2. DR Situation d'une personne dont la disparition prolongée a rendu l'existence incertaine. *L'absence n'entraîne pas dissolution du mariage.* 3. Le fait d'être éloigné d'une autre personne. *L'absence de sa femme lui pèse.* ▷ (S. comp.) *L'absence diminue les passions.* 4. Fait de ne pas exister, manque. *Absence de goût.* 5. Défaillance de la mémoire, de l'attention. 6. Loc. prép. *En l'absence de* : à défaut de (qqn). *Cette décision a été prise en l'absence de l'intéressé.* — Lat. *absentia*.

absent, ente [apsɔ̃, ɑ̃t] adj. 1. Qui n'est pas (dans un lieu). *Je serai absent de chez moi jusqu'à lundi.* — (S. comp.) *Je voulais le voir, mais il était absent.* ▷ Subst. *Les absents ont toujours tort* (Prov.). 2. Qui manque. *L'inspiration est totalement absente de cette œuvre.* 3. Distrait. *Vous lui parlez, il est absent, il n'écoute pas.* — Lat. *absens*.

absentéisme [apsɔ̃teism] n. m. Manque d'assiduité. — Angl. *absenteeism*.

absenter [s'] [apsɔ̃te] v. pron. [11] S'éloigner momentanément. *Je m'absenterai de Paris quelques jours.* ▷ (S. comp.) *Il faut que je m'absente un instant.* — Lat. *absentare*, « rendre absent ».

absidal, ale, aux [apsidal, o] ou **absidial, iale, iaux** [apsidjal, jo] adj. De l'abside. *Chapelle absidiale.* — De *abside*.

abside [apsid] n. f. Extrémité d'une église, arrondie ou polygonale, derrière le chœur. — Bas lat. *absida*.

absidiale [apsidjal] n. f. Chacune des petites chapelles, en hémicycle ou polygonales, attenantes à l'abside. — De *abside*.

absinthe [apsɛ̃t] n. f. 1. Plante à l'odeur forte, à la saveur amère et aromatique (genre *Artemisia*, fam. composées). 2. Liqueur extraite de cette plante. *La fabrication et la vente de l'absinthe sont interdites en France.* — Lat. *absinthium*.

absolu, ue [apsɔly] adj. 1. Qui est sans limite. *Je suis dans l'incertitude absolue.* — *Pouvoir absolu* : pouvoir politique que rien ne borne. 2. Total ; entier. *Impossibilité absolue.* ▷ CHIM Exempt de tout mélange. *Alcool absolu.* 3. fig. Intransigeant. *Un caractère absolu.* 4. Considéré en soi, indépendamment de toute référence à autre chose (par oppos. à *relatif*). *La vérité absolue existe-t-elle ?* ▷ MATH Valeur absolue d'un nombre réel : sa valeur indépendamment de son signe algébrique (Ex. : a est la valeur absolue de +a ou de -a). ▷ PHYS *Zero absolu* : origine de l'échelle thermodynamique des températures exprimées en kelvins, soit 0 K (qui correspond à - 273,15 °C). V. froid. ▷ N. m. Ce qui existe en dehors de toute relation. *L'absolu a été longtemps considéré comme l'objet ultime de toute philosophie. L'absolu, dont tout dépend et qui ne dépend de rien.* — Lat. *absolutus*.

absoluité [apsɔlyite] n. f. Caractère absolu. — De *absolu*.

absolument [apsɔlymɑ̃] adv. De manière absolue. 1. Sans limite, sans contrôle. *Il dispose absolument de tout dans la maison.* 2. Totale-ment, entièrement. *Je suis absolument décidé. En êtes-vous convaincu ?* 3. Sans faute, de toute nécessité. *Je dois absolument aller à ce rendez-vous.* 4. GRAM Verbe transitif employé *absolument*, sans complément d'objet (par ex., *aimer dans le temps d'aimer*). — De *absolu*.

absolution [apsɔlysjɔ̃] n. f. 1. CATHOL Pardon accordé au nom de Dieu par le confesseur au pécheur repentant. *L'absolution est une des deux parties essentielles du sacrement de pénitence.* 2. Pardon accordé à qui a commis une faute. *Il a eu l'absolution de l'opinion publique.* 3. DR Acte d'absolution, qui constate l'impunité du fait poursuivi. — Lat. *absolutio*.

absolutisme [apsɔlytism] n. m. Exercice sans contrôle du pouvoir politique ; doctrine des partisans d'un tel pouvoir (*absolutistes*). — De *absolu*.

absolutoire [apsɔlytoʁ] adj. Qui porte absolution. *Jugement absolutoire.* — Lat. *absolutorius*, « relatif à l'absolution ».

absorbant, ante [apsɔʁbɑ̃, ɑ̃t] adj. 1. Qui absorbe. *Les poils absorbants des racines puisent les aliments dans le sol.* ▷ N. m. Corps qui a la propriété d'absorber. 2. fig. Qui occupe entièrement l'attention. *Tâche absorbante.* — Ppr. de *absorber*.

absorber [apsɔʁb] v. tr. [1] 1. Laisser pénétrer et retenir (un fluide, un rayonnement, de l'énergie). *Tissu qui absorbe l'eau. Les plantes vertes absorbent le gaz carbonique de l'atmosphère. Le noir absorbe la lumière.* 2. Ingérer (qqch). *Il absorbe une énorme quantité de nourriture.* ▷ fig. *Société qui en absorbe une autre*, qui l'annexe en devenant détentrice de la majeure partie de son capital. 3. fig. Consumer

entièrement. *Ces travaux ont absorbé tous les crédits* 4. **Fig.** Captiver, occuper totalement (qqn). *Ses multiples activités l'absorbent entièrement*. ▷ v. pron. *Il s'absorbe dans son travail et ne pense à rien d'autre*. — Lat. *absorbere*, « englober ».

absorption [apsɔʁpsjɔ̃] n. f. 1. Action d'absorber. *L'absorption des eaux de ruissellement par le calcaire*. ▷ **PHYS.** Facteur d'absorption : quotient de l'énergie absorbée par l'énergie reçue. 2. Action d'ingérer. *Une absorption massive de médicaments*. ▷ **Fig.** Absorption d'une petite entreprise par une plus grosse. — Lat. *absorptio*.

absoudre [apsudʁ] v. tr. [55] 1. CATHOL. Accorder la remission des péchés à. *Prêtre qui absout un pénitent*. 2. Accorder son pardon à (qqn). 3. DR. Renvoyer un coupable de l'accusation, en vertu d'un acte d'absolution. — Lat. ecclésiastique *absolvere*.

absoute [apsut] n. f. Anc. Prière du prêtre, lors des funérailles, pour demander à Dieu de pardonner les péchés du défunt. *L'absoute a pris le nom de « dernier adieu » dans le nouveau rituel*. — Pp. fem. de *absoudre*.

abstème [apstɛm] adj. (et n.) RELIG. Qui ne boit pas de vin, qui a horreur du vin. *Les prêtres abstèmes, ne participant pas au calice, ne peuvent exercer leur sacerdoce*. — Lat. *abstemius*, de *ab*, *abs*, « loin », et *temetum*, « vin ».

abstenir (s') [apstɛniʁ] v. pron. [39] et [11] 1. Se garder de (faire qqch). *S'abstenir de répondre* : ne pas répondre, volontairement. — [Devant un nom d'action.] *S'abstenir de toute critique*. 2. (S. comp.) Ne pas agir. *Dans le doute, abstiens-toi* (Prov.). — *Spécial*, ne pas prendre part à un scrutin. *Je m'abstiendrai lors des prochaines élections*. 3. Se priver volontairement de (qqch). *S'abstenir de cigarettes*. — Lat. *abstinere*, « tenir éloigné ».

abstention [apstɛ̃sjɔ̃] n. f. Action de s'abstenir. — *Spécial*, le fait de ne pas participer à un scrutin. *Bulletins blancs, bulletins nuls et abstentions*. — Lat. *abstentio*.

abstentionnisme [apstɛ̃sjɔ̃nism] n. m. Attitude de ceux qui ne prennent pas part à un scrutin, ou refusent d'y participer (abstentionnistes). — De *abstention*.

abstinence [apstɛ̃tĩs] n. f. Fait de se priver de certains aliments, de certaines activités, pour des motifs religieux ou médicaux. — *Par euph.* Continence. *Pratiquer le jeûne et l'abstinence. Le médecin lui a prescrit l'abstinence*. — Lat. *abstinentia*.

abstinent, ente [apstɛ̃tɛ̃, ɛ̃t] adj. Qui pratique l'abstinence. — Lat. *abstiniens*.

abstracteur [apstʁaɛktœʁ] n. m. Celui qui se plaît aux abstractions. — Bas lat. *abstractor*.

abstraction [apstʁaɛksjɔ̃] n. f. 1. Opération par laquelle l'esprit isole dans un objet une qualité particulière pour la considérer à part. 2. Idée abstraite. *Raisonnement sur des abstractions*. 3. *Faire abstraction de* : ne pas tenir compte de. — Bas lat. *abstractio*, « séparation, isolement ».

abstraire [apstʁaɛ] I. v. tr. [78] Isoler par abstraction (qqch). II. v. pron. [1]. Isoler son esprit en se plongeant dans la réflexion, la méditation. 2. *Faire abstraction de* (qqch). — Lat. *abstrahere*, « enlever ».

abstrait, aite [apstʁaɛ, ɛ̃t] I. adj. 1. Considéré par abstraction (au sens 1). *Notion abstraite*. 2. Qui s'applique à des relations, et non à des objets du monde. *La logique est une science abstraite*. 3. *Art abstrait* ou *non figuratif*, qui ne cherche pas à représenter le réel (V. encycl.). II. n. m. 1. Ce qui est abstrait (par oppos. au concret). 2. *L'abstrait* : l'art abstrait. — *Un abstrait* : un peintre, un sculpteur abstrait. — Lat. *abstractus*. **ENCYCL.** L'art abstrait, qui s'affranchit des règles de l'imitation de la réalité selon les lois de l'optique perspectiviste traditionnelle, est né au début du

XX^e s. Il s'est développé suivant deux grandes tendances, l'une émotionnelle, souvent « tachiste » ou gestuelle, expression limite entre le conscient et l'inconscient de l'artiste (Kandinsky, Hartung, Pollock), l'autre géométrique, recherche plus ou moins « froide » de la forme et de la couleur en termes de rapports mathématiques (Mondrian, Malevitch, Vasarely).

abstraite [apstʁaɛtmɔ̃] adv. De manière abstraite. — De *abstrait*.

abstrus, use [apstʁy, yz] adj. **Péjor.** Que l'on a du mal à comprendre. **Syn.** abscons, hermetique, obscur. **Ant.** clair, facile. — Lat. *abstrusus*.

absurde [apsyʁd] adj. 1. Qui est contre le sens commun, la logique. *Une conduite absurde*. ▷ N. m. Absurdité. *Tomber dans l'absurde*. 2. *Démonstration par l'absurde*, qui établit la vérité d'une proposition en montrant que son contraire ne peut être vrai. — Lat. *absurdus*, « discordant ».

ENCYCL. **Philo.** — Les auteurs existentialistes non chrétiens (Sartre, Camus, etc.) ont fait usage de la notion d'absurde en insistant, chacun dans un sens bien particulier, sur l'abîme infranchissable qui existe entre l'homme et le monde, entre les aspirations de l'être humain et l'incapacité du monde à les satisfaire. **Littér.** — Dans le *théâtre de l'absurde* (expression due au critique Martin Esslin), l'intrigue est désintégrée, la communication entre les personnages, leur langage sont disloqués. Beckett, Tardieu, Ionesco, Adamov, Pinter, Albee sont les principaux représentants de ce genre apparu vers 1950.

absurde [apsyʁdamɔ̃] adv. D'une manière absurde. — De *absurde*.

absurdité [apsyʁdite] n. f. 1. Caractère de ce qui est absurde. 2. Conduite, propos absurde. *Commence une absurdité. Il a débité mille absurdités*. — De *absurde*.

absurdo [ab]. V. ab absurdo.

abus [aby] n. m. 1. Action d'abuser (de) ; mauvais usage, usage excessif. *L'abus des sonneries est dangereux*. — *Spécial* (S. comp.) Mauvais usage d'un privilège, d'un droit ; injustice. *Nous ne tolérerons plus désormais aucun abus*. ▷ **Fam.** *Il y a de l'abus* : la mesure est comble, cela dépasse les limites du raisonnable. 2. **DR.** *Abus d'autorité*, commis par un fonctionnaire qui outrepassa ses pouvoirs. *Abus de confiance*, commis par quiconque profite, à des fins délictueuses, de la confiance accordée par un tiers. — Lat. *abusus*.

abuser [abyʁ] I. v. tr. ind. [1] 1. Faire un usage excessif de (qqch). *Il ne faut pas abuser des bonnes choses*. 2. *Abuser d'une femme*, la violer. II. v. tr. litt. Tromper (qqn). *Il fut facile d'abuser ce naïf. J'ai été abusé par une ressemblance*. ▷ v. pron. *Si je ne m'abuse* : si je ne me trompe pas. — De *abus*.

abusif, ive [abyʁif, iv] adj. Qui constitue un abus. — Bas lat. *abusivus*.

abusivement [abyʁivmɔ̃] adv. D'une manière abusive. — Du préc.

abyssal, ale, aux [abisal, o] adj. Des abysses ; de la nature de l'abysse. *La faune abyssale*. — Du gr. *abussos*, « abîme », par le latin.

abyss [abis] n. m. Fosse océanique. — Lat. *abyssus*, « abîme », d'après *abyssal*.

abyssin, ine [abisɛ̃, in] adj. et n. De l'Abyssinie. ▷ n. m. Chat de race à la robe fauve, aux larges oreilles pointues. — De *Abyssinie*.

Ac CHIM Symbole de l'actinium.

acabit [akabi] n. m. **Péjor.** De cet acabit, du même acabit : de ce genre, du même genre. *Fausseurs, escrocs, maîtres chanteurs et autres malfaiteurs du même acabit*. — Provenç. *acabar*, « obtenir ».

acacia [akasia] n. m. 1. BOT. Nom scientifique des mimosas. 2. **Couv.** Arbre (*Robinia pseudacacia*), le robinier, fam. papilionacées) à fleurs blanches

odorantes, bois dur et rameaux épineux, originaire d'Amérique du Nord. — Lat. *acacia*.

académicien, ienne [akademisjɛ̃, jɛ̃] n. 1. HIST Disciple de l'école de Platon. 2. Membre d'une académie, *spécial*, de l'Académie française. — Lat. *academicus*.

académie [akademi] n. f. 1. Société réunissant des savants, des artistes, des hommes de lettres. ▷ *L'Académie* : l'Académie française. 2. École où l'on s'exerce à la pratique d'un art. *Académie de peinture, de musique*. 3. Circonscription universitaire. *L'Académie de Paris*. 4. Dessin, peinture, exécuté d'après le modèle nu et qui n'entre pas dans une composition. — Ital. *accademia*, du gr. *Akadēmía*, par le lat.

ENCYCLO Académie. Ecole philosophique fondée par Platon (fin du IV^e s. av. J.-C.) à Athènes, dans les jardins d'Akadēmos. Elle abandonna la doctrine platonicienne pour celle du *raisonnable*, élaborée par Arcésilas de 268 à 241 et mise en système par Carnéade sous le nom de *probabilisme*. Elle prit alors le nom de *Nouvelle Académie*. **Académie française.** Société de gens de lettres érigée en académie par Richelieu en 1635, pour conserver et perfectionner la langue française. Elle se compose de 40 membres, les « Quarante », les « Immortels », choisis (à vie) par cooptation. Le directeur et le chancelier sont élus tous les trois mois. Le secrétaire perpétuel est nommé à vie. L'Académie s'occupe en particulier de la rédaction et de la mise à jour d'un dictionnaire. Elle a publié une grammaire ; 1^{re} éd., 1932. Elle distribue de nombreux prix de fondation. **Académie des inscriptions et belles-lettres.** Fondée par Colbert en 1663 (*Académie royale des sciences*), elle se compose de 40 membres titulaires. Ses travaux portent sur les langues anciennes et modernes, l'archéologie, l'histoire, l'épigraphie et la numismatique. **Académie des sciences.** Fondée par Colbert en 1666, elle a pour objet le progrès des sciences naturelles, physiques, mathématiques et astronomiques. **Académie des sciences morales et politiques.** Créée par la Convention nationale le 3 brumaire an IV, supprimée par Napoléon I^{er} et rétablie en 1832, elle est divisée en cinq sections : philosophie, morale ; droit public et jurisprudence ; économie politique ; statistique et finances ; histoire et géographie. **Académie des beaux-arts.** Fondée en 1816, elle est issue de la fusion des anciennes Académies royales de peinture, de sculpture et d'architecture créées par Louis XIV et abolies par la Révolution. S'occupe des questions relatives aux beaux-arts. **Académie d'agriculture.** Tient son titre d'un décret du 23 février 1915, mais fut fondée sous le nom de Société royale d'agriculture en 1761. S'occupe des questions relatives à la législation et à l'économie rurales. **Académie de médecine.** Fondée en 1820 pour répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui a trait à l'hygiène publique. **Académie Goncourt.** Exécution testamentaire de E. de Goncourt, elle fut créée en 1896 ; dix écrivains appointés décernent chaque année le *prix Goncourt* à un ouvrage récemment paru (le plus souvent un roman). **Académie de musique.** Désigne aujourd'hui l'Opéra de Paris, bien que ce dernier ne possède pas l'organisation d'une académie.

académique [akademik] adj. 1. HIST De l'Académie athénienne. 2. D'une académie, *spécial*, de l'Académie française. 3. D'une académie (au sens 3). *Inspecteur académique*. 4. Conventionnel, froid et compassé (en parlant d'une œuvre d'art). — Lat. *academicus*.

académiquement [akademikmɑ̃] adv. De manière académique (au sens 4). — De *académique*.

académisme [akademism] n. m. Attachement rigoureux aux traditions et aux règles académiques. *Peinture d'un académisme froid*. — De *académie*.

acadien, ienne [akadjɛ̃, jɛ̃] adj. et n. De l'Acadie (rég. orient. du Canada fr.).

acagner [sʰ] [akapɑ̃de] v. pron. [11] Rare Mener une vie paresseuse ; s'accoutumer à l'oisiveté. — De *cagnard*, « paresseux ».

acajou [akaju] n. m. 1. Bois dur, de teinte brun rougeâtre, utilisé en ébénisterie pour sa texture finement striée et le poli qu'il est susceptible d'acquies. *Salle à manger en acajou*. — Arbre qui donne ce bois. (Il en existe plusieurs espèces appartenant à divers genres de méliacées ; *Swietenia mahagoni* des Antilles fournit l'acajou vrai.) 2. *Acajou à noix* ou *à pommes* ou *pommier d'acajou* : anacardier. *Noix d'acajou* ou *de cajou*. — Mot tupi.

acalèphes [akalɛf] n. m. pl. 200L Classe de cnidaires comprenant la plupart des méduses communes dans les mers d'Europe. — Gr. *akalèphē*, « ortie ».

acanthacées [akantase] n. f. pl. BOTAN Famille dont le type est l'acanthé.

acanthaires [akɑ̃tɛr] n. m. pl. 200L Classe de protozoaires actinopodes, marins et planctoniques. — Du gr. *akantha*, « épine ».

acanthé [akɑ̃t] n. f. 1. Plante méditerranéenne ornementale épineuse (genre *Acanthus*) à feuilles longues et découpées, à inflorescences rose blanchâtre raides et dressées. 2. *Feuille d'acanthé* : ornement d'architecture imité de cette plante. — Lat. *acanthus*.

acanthocéphales [akɑ̃tɛsɛf] n. m. pl. 200L Nématelminthes parasites de l'intestin des vertébrés. — Du gr. *akantha*, « épine », et *-cephale*.

acanthocyte [akɑ̃tɔsit] n. m. MED Globule rouge du sang apparaissant, à l'examen microscopique, comme hérissé d'épines. — Du gr. *akantha*, « épine », et *kutos*, « cellule ».

acanthocytose [akɑ̃tɔsitoz] n. f. Maladie caractérisée par cette déformation des globules rouges.

acanthose [akɑ̃toz] n. f. MED Affection cutanée caractérisée par l'épaississement de la couche de Malpighi. — Du gr. *akantha*, « épine ».

a cappella [akapɛlla] loc. adv. MUS Chanter *a cappella*, sans accompagnement instrumental, en parlant d'un chœur. — Loc. ital.

acare [akaʁ] n. m. 200L Sarcopte de la gale. — Gr. *akari*, « ciron ».

acariâtre [akarijɔtʁ] adj. De caractère aigre et querelleur. *Une femme acariâtre*. Syn. acrimonieux, bougon, grincheux, hargneux. Ant. doux, paisible, sociable. — Du nom de saint *Acaire*, qui passait pour guérir la folie.

acariens [akarijɛ̃] n. m. pl. 200L Ordre de petits arachnides, à huit pattes (tiques, aoûtats, etc.). Certains acariens sont responsables d'allergies à la poussière.

acatalepsie [akatalɛpsi] n. f. Doctrine philosophique des sceptiques grecs, affirmant l'impossibilité d'atteindre la certitude. — Gr. *akatalèpsia*, « incompréhensibilité ».

acataleptique [akatalɛptik] adj. (et n.). Se dit des adeptes de cette doctrine, ou de cette doctrine elle-même. — Du préc.

acaule [akol] adj. BOT Sans tige apparente. *Le pissenlit est acaule*. — De *a-*, et gr. *kaulos*, « tige ».

accablant, ante [akablɔ̃, ɑ̃t] adj. Qui accable. *Chaleur accablante*. — Charges accablantes contre un prévenu, qui font peser sur lui une très forte présomption de culpabilité. — Ppr. de *accabler*.

accablement [akablɔ̃mɑ̃] n. m. 1. Action d'accabler. 2. État d'une personne accablée. *Son accablement faisait peine à voir*. — De *accabler*.

accabler [akablə] v. tr. [1] 1. Faire supporter par (qqn) une chose fatigante, pénible. *La chaleur nous accablait.* — *Accabler de* surcharger de. *Accabler le peuple d'impôts.* 2. *Accabler une personne de mépris, d'injures*, lui faire sentir le mépris que l'on a pour elle, lui adresser des injures nombreuses et humiliantes. ▷ Iron. *Accabler qqn de louanges* : laisser qqn par des louanges excessives. — De *a-2*, et a. fr. *chabler*, du lat. *catibola*, gr. *katabolē*, « lancement ».

accalmie [akalmi] n. f. 1. Calme momentané dans une tempête, un orage, une averse. *Profiter d'une accalmie pour sortir.* Syn. *éclaircie, embellie.* 2. Calme qui suit l'agitation, l'activité. *Accalmie dans une bataille.* Syn. *répit.* — De l'a. fr. *accalmir*, de *calme*.

accaparement [akaparmɑ̃] n. m. Action d'accaparer ; son résultat. — De *accaparer*.

accaparer [akapare] v. tr. [1] 1. ECON Acquérir ou conserver en grande quantité (une marchandise) pour faire monter son prix. *Les négociants qui accaparaient le blé faisaient monter le prix du pain.* — *Accaparer un marché*, en détenir le monopole. 2. Prendre, conserver pour son usage exclusif. *Accaparer les bons morceaux.* *Accaparer l'attention.* — *Accaparer qqn*, l'occuper, le retenir exclusivement. — Ital. *accaparrare*, « acheter en donnant des arrhes ».

accapareur, euse [akapareœr, øz] n. Personne qui accapare. — De *accaparer*.

accastillage [akastijɑ̃] n. m. 1. Vx Les châteaux avant et arrière d'un navire. 2. Mod. Partie du grément d'un voilier nécessaire à la manœuvre des voiles, des cordages, des chaînes. *Les poulies, les taquets, les manilles font partie de l'accastillage.* — De *accastiller*.

accastiller [akastije] v. tr. [1] 1. Vx Munir un navire de ses châteaux avant et arrière. 2. Mod. Munir un (voilier) de son accastillage (au sens 2). — Esp. *acastillar*.

accéder [aksede] v. tr. ind. [16] 1. Pouvoir entrer dans, parvenir à. *On accède à la cuisine par un couloir.* 2. *Accéder aux désirs, aux vœux de qqn* : leur donner une suite favorable. — Lat. *accedere*.

accelerando [akselerɑ̃do] adv. MUS En pressant la mesure. — Mot ital.

accélérateur, trice [akseleratœr, tris] I. adj. Qui accélère, qui donne une vitesse plus grande. *Force accélératrice.* II. n. m. 1. Cour. Pédale qui commande l'admission du mélange combustible dans un moteur d'automobile. *Appuyer sur l'accélérateur.* 2. Substance qui rend plus rapide une réaction chimique. ▷ CONSTR *Accélérateur de prise*, qui rend plus rapide la prise du béton. ▷ *Accélérateur de particules.* (V. encycl.). — De *accélérer*.

ENCYCL. Phys. nucl. — Un *accélérateur de particules* est un appareil qui permet de communiquer à des particules électriquement chargées une grande énergie cinétique et de les diriger sur une cible (matière solide, liquide ou gazeuse) pour en briser les noyaux atomiques, soit en vue d'étudier leur structure, soit en vue de créer d'autres particules. On accélère les particules soit par un champ électrique seul, soit par un champ électrique associé à un champ magnétique. Dans le premier cas, l'accélérateur est linéaire, sa longueur pouvant atteindre plusieurs kilomètres. Dans le deuxième cas, le champ magnétique provoque la courbure de la trajectoire de la particule, qui devient soit spiralee (*cyclotron* ou *synchrocyclotron*), soit circulaire (*béatron*, *synchrotron* à électrons ou à protons).

accélération [akselerasjɔ̃] n. f. 1. Cour. Augmentation de vitesse. *L'accélération du train a été sensible dès la sortie de la gare.* 2. MECA V. encycl. 3. Augmentation de la rapidité d'une action. *L'accélération des travaux.* — De *accélérer*.

ENCYCL. Méca. — D'une façon générale, l'accélération est le quotient d'une variation de vitesse par l'intervalle de temps correspondant. Quand un mobile se déplace sur une droite, l'accélération est positive si la vitesse augmente, négative si elle diminue. *L'accélération totale* est la différence $v - v^0$ des vitesses aux temps t et t^0 . L'accélération moyenne est le quotient $(v - v^0)/(t - t^0)$. *L'accélération instantanée* au temps t est la limite de ce quotient quand $t - t^0$ tend vers zéro. C'est donc la dérivée de la vitesse et par conséquent la dérivée seconde de l'abscisse par rapport au temps. *L'accélération de la pesanteur* est la valeur, en un lieu déterminé, de l'accélération que subit un corps abandonné à lui-même dans le vide sous l'effet de son poids. Cette valeur est de 9,81 m/s² à Paris, 9,78 m/s² à l'équateur, 9,83 m/s² aux pôles.

accélérer [akselere] I. v. tr. [16] 1. Augmenter la rapidité de. *Accélérer la marche.* 2. fig. Faire évoluer plus rapidement. *Accélérer la décision d'une affaire.* Syn. *hâter.* II. v. pron. Augmenter de vitesse. *Mouvement qui s'accélère.* III. v. intr. Agir sur l'accélérateur d'une automobile pour augmenter sa vitesse, la vitesse de rotation de son moteur. *Accélérer pour dépasser un camion.* *Accélérer à l'arrêt, pour faire chauffer le moteur.* — Lat. *accelerare*.

accéléromètre [akseleromɛtr] n. m. Appareil servant à mesurer l'accélération d'un corps. — De *accélérer*, et *-mètre*.

accent [aksɑ̃] n. m. I. 1. Accroissement de l'intensité d'un son de la parole. *C'est en général la dernière syllabe du mot qui porte l'accent en français.* ▷ MUS Accroissement de l'intensité sonore sur un temps de la mesure ; signe qui note cet accroissement. 2. Signe graphique qui précise la valeur d'une lettre. — En français, signe graphique placé au-dessus d'une voyelle pour en indiquer la prononciation (é : [e] ; ê : [ɛ] ; ou pour distinguer un mot d'un homonyme (par ex. : *du* et *dû*). II. 1. Modification expressive de la voix. *Parler avec l'accent de la passion.* ▷ Au plur., litt. « Liberté, liberté chérie... que la victoire accoure à tes mâles accents ! » (*La Marseillaise*). 2. *Mettre l'accent sur* : souligner l'importance de. *Mettre l'accent sur un aspect d'un problème.* III. Façon particulière d'articuler une langue. *L'accent du Midi.* *Parler l'anglais avec l'accent d'Oxford.* — Lat. *accentus*.

accenteur [aksõtœr] n. m. Oiseau passeriforme (fam. prunellidés), au bec fin et au plumage terne. — Lat. *accantor*, « qui chante en accompagnement ».

accentuation [aksõtɥasjɔ̃] n. f. 1. La manière, le fait d'accentuer (dans la parole ou l'écriture). 2. Le fait d'accentuer, de s'accentuer. *L'accentuation de la tendance inflationniste serait dangereuse pour l'économie.* De *accentuer*.

accentué, ée [aksõtɥe] adj. 1. Qui porte un accent (aux sens 1, et 2). *Syllabe accentuée.* *Lettre accentuée.* 2. Marqué. *Des rides accentuées.* — Pp. de *accentuer*.

accentuer [aksõtɥe] v. tr. [1] I. 1. Accroître l'intensité de la voix en prononçant (un son, un groupe de sons). *Il accentue trop les rimes en disant ces vers.* 2. Mettre un accent sur (une lettre). ▷ (S. comp.) *Vous ponctuez mal et vous n'accentuez pas.* II. Rendre plus perceptible ; renforcer. *Sa haute taille accentuait sa maigreur.* *Cet incident ne peut qu'accentuer leur désaccord.* ▷ v. pron. Augmenter. *Infirmité qui s'accroît avec l'âge.* — Lat. médiév. *accentuare*, « déclamer ».

acceptabilité [aksɛptabilite] n. f. Caractère de ce qui est acceptable. ▷ Pour la grammaire générative, caractère des phrases que les locuteurs tiennent pour normales (par ex. : « Y en a, dans le métré, faut qu'y poussent »). — De *acceptable*.

acceptable [aksɛptabl] adj. Qui peut être accepté. *Une offre acceptable.* — De *accepter*.

acceptant, ante [aksɛptɔ̃, ɔ̃t] adj. (et n.) DR Dont le consentement valide un contrat. — Ppr. de *accepter*.

acceptation [aksɛptasjɔ̃] n. f. 1. Le fait d'accepter. *La douloureuse acceptation de la mort.* Ant. *refus*. 2. DR Consentement formel notifié. *Acceptation d'une traite.* Ant. *protestation*. — De *accepter*.

accepter [aksɛpte] I. v. tr. [1] 1. Prendre, recevoir volontairement ce qui est proposé. *Accepter un cadeau.* *Accepter une invitation.* > [S. comp.] *Acceptez-vous ?* Ant. *refuser*. 2. DR *Accepter une traite*, s'engager à la payer à l'échéance. 3. Supporter. *Accepter son sort avec résignation.* Syn. *endurer*. 4. Tenir pour fondé. *Accepter une théorie*. 5. *Accepter qqn.* l'admettre comme l'un des siens. *Ses beaux-parents l'ont accepté.* II. v. tr. ind. 1. (+ inf.) Consentir à. *J'accepte de parler, mais il faut m'écouter.* 2. (+ subj.) Admettre que. *Il acceptera sans doute que vous l'accompagniez.* — Lat. *acceptare*.

accepteur [aksɛptœr] n. m. 1. DR Celui qui accepte une traite. 2. CHIM Atome susceptible de recevoir un électron supplémentaire. *Les phénomènes d'oxydoréduction s'expliquent par des échanges d'électrons à partir d'un donneur vers un accepteur.* — Lat. *acceptor*.

acceptation [aksɛptasjɔ̃] n. f. 1. Vx Acceptation. > DR, mod. *Sans acceptation de personne* : sans préférence envers qq. 2. Sens particulier d'un mot, consacré par l'usage. *Ce mot a plusieurs acceptations.* — Lat. *acceptio*.

accès [aksɛ] n. m. 1. Voie pour se rendre dans, passage vers (un lieu). *Accès d'une autoroute.* *Accès interdit.* 2. Possibilité d'accéder, de parvenir à. *Village d'un accès difficile.* > Fig. *L'accès à une profession*, la possibilité de l'exercer. *L'agrégation donne accès au professorat.* > INFORM *Accès direct* : procédé qui donne la possibilité d'atteindre directement l'emplacement d'une information dans une mémoire (tambour, disque), par oppos. à *accès séquentiel* : procédé qui nécessite l'exploration d'une suite d'informations avant de parvenir à l'information recherchée (bande magnétique). 3. Manifestation d'un phénomène pathologique ou émotionnel. *Accès de fièvre, de délire.* Il a de brusques accès de fureur. Syn. *crise*. — Lat. *accessus*.

accessibilité [aksɛsibilite] n. f. Qualité de ce qui est accessible. — De *accessible*.

accessible [aksɛsibl] adj. 1. Que l'on peut atteindre (lieux). *Une crique accessible seulement par mer.* > Fig. Que l'on peut comprendre. *Livre accessible au profane.* > Fig. *Un article accessible à toutes les bourses, d'un prix accessible*, que tout le monde peut acheter, bon marché. 2. Que l'on peut approcher, rencontrer (personnes). *Il n'est accessible que sur rendez-vous.* 3. Qui se laisse toucher par (un sentiment, une émotion). *Etre accessible à la compassion.* — De *accès*.

accession [aksɛsjɔ̃] n. f. Action de s'approcher de, d'accéder à. *Accession au trône.* — Lat. *accessio*.

accessit [aksɛsit] n. m. Distinction attribuée à un élève qui, sans avoir obtenu un prix, s'en est approché. *Il a reçu un accessit de géographie.* Des *accessits*. — Mot lat.

accessoire [aksɛswar] I. adj. Subordonné à ce qui est essentiel. *Ideé, clause accessoire.* *N'avoir qu'un intérêt accessoire.* Syn. *annexe, secondaire, subsidiaire*. > N. m. *Examinateurs d'abord le principal, l'accessoire ensuite.* II. n. m. 1. Pièce qui ne fait pas partie intégrante d'un ensemble mécanique. *Des accessoires d'automobile.* 2. Petit objet conçu pour un usage précis, déterminé, dans l'exercice d'une activité particulière ou d'une profession. *Outils et accessoires chirurgicaux.* 3. Objet, élément mobile du décor, dans un

spectacle. *Mise en scène nécessitant de nombreux accessoires.* — Lat. ecclès. *accessorius*, de *accedere*, « joindre ».

accessoirement [aksɛswarmɔ̃] adv. D'une manière accessoire. — De *accessoire*.

accessoiriste [aksɛswarist] n. m. 1. Celui qui, au théâtre, au cinéma, à la télévision, s'occupe des accessoires. 2. Vendeur d'accessoires (sens II) pour l'automobile. — De *accessoire*.

accident [aksidɔ̃] n. m. I. 1. Vx Événement qui survient par hasard, de manière imprévue. *Un heureux accident.* 2. Mod. Simple péripétie, épisode sans réelle importance. *Son échec au baccalauréat n'était qu'un accident, qu'un accident de parcours.* 3. PHIL. Ce qui n'est pas inhérent à l'être, à la substance. *L'essence et l'accident.* 4. MUS Signe d'altération (dièse, bémol, bécarre) placé devant une note dans le courant d'un morceau. 5. *Accident de terrain* : dénivellation. II. Événement imprévu aux conséquences fâcheuses. 1. Événement imprévu, survenant brusquement, qui entraîne des dommages matériels ou corporels. *Accident de voiture, d'avion.* *Accident du travail.* 2. MED Affection qui survient brutalement. *Etre victime d'un accident cardiaque, vasculaire, cérébral.* — Lat. *accidens*.

accidenté, ée [aksidôte] adj. 1. Terrain accidenté, qui présente des creux et des bosses, inégal. 2. Qui a subi un accident (au sens II, 1). *Voiture accidentée.* > Subst. *Une accidentée.* *Un accidenté du travail.* — Pp. de *accidenter*.

accidentel, elle [aksidôtel] adj. Fortuit, qui arrive par accident. *Mort accidentelle.* — De *accident*.

accidentellement [aksidôtelmɔ̃] adv. Fortuitement. — Du *pre*.

accipitriformes [aksipitɔ̃fɔ̃m] n. m. pl. ZOOL Syn. *falconiformes*. — Du lat. *accipiter*, « oiseau de proie ».

acclamation [aklamasjɔ̃] n. f. Cri collectif en faveur de quelqu'un. *Acclamations à la fin d'un spectacle, d'un concert.* *Motion votée par acclamation*, adoptée sans scrutin, dans l'enthousiasme collectif. — De *acclamer*.

acclamer [aklame] v. tr. [1] Saluer par des acclamations. *Acclamer un orateur.* Ant. *conspuer*, *huer*. — Lat. *acclamare*.

acclimatation [aklimatasjɔ̃] n. f. Action d'acclimater ou de s'acclimater. Syn. *accommodation*. — De *acclimater*.

acclimatement [aklimatmɔ̃] n. m. Sc. Nat Résultat de l'acclimatation : état d'un sujet qui s'est acclimaté. — De *acclimater*.

acclimater [aklimate] I. v. tr. [1] Habituer (une plante ou un animal) à des conditions de climat, d'environnement, différentes de celles de son milieu d'origine. *Acclimater un arbre tropical en France.* II. v. pron. 1. S'adapter à un climat, un milieu différent (plantes, animaux). > Fig. S'acclimater à de nouvelles conditions d'existence (personnes). *Immigré qui s'acclimata à sa patrie d'adoption.* 2. Fig. Mot nouveau qui s'acclimata, qui entre dans l'usage. — De *climat*.

accointance [akwɛtɔ̃s] n. f. (souvent péjor.) Fréquentation, liaison familière. *Avoir des accointances avec des individus peu recommandables.* — Lat. pop. **accognitare*.

accolade [akolad] n. f. 1. Coup du plat de l'épée donné sur l'épaule du bachelier qu'on armait chevalier. 2. Action de mettre les bras autour du cou ou sur les épaules de qq. pour l'accueillir ou l'honorer. *Une accolade fraternelle.* *Accolade solennelle, lors d'une remise de décoration.* 3. Signe typographique (|) utilisé pour réunir plusieurs lignes ou plusieurs colonnes. 4. ARCH Arc surbaissé en forme d'accolade (au sens 3).

5. MATH Signe utilisé pour encadrer une expression algébrique ou les éléments d'un ensemble. — Provenç. *accolada*.

accolé, ée [akolɛ] adj. Étroitement joint à. *Grange accolée à une ferme.* — Pp. de *accoler*.

accoler [akolɛ] v. tr. [1] 1. Réunir côte à côte, joindre étroitement. *Accoler les lentilles d'un instrument d'optique.* ▷ v. pron. S'attacher à. *Le lierre s'accole au mur.* 2. Unir par une accolade (au sens 3). *Accoler les portées d'une partition.* — De *col*, « cou ».

accommodant, ante [akomodɑ̃, ɑ̃] adj. D'humeur facile ; complaisant. *Une personne très accommodante.* — Ppr. de *accommoder*.

accommodat [akomodɑ] n. m. BIOL Être vivant présentant des variations phénotypiques (donc non transmissibles) dues à la vie dans un milieu inhabituel ; ces variations elles-mêmes. — De *accommoder*.

accommodation [akomodasjɔ̃] n. f. 1. Action d'accommoder ou de s'accommoder. 2. *Accommodation de l'œil* : variation de la courbure du cristallin qui permet la vision nette à des distances différentes. — De *accommoder*.

accommodement [akomodmɑ̃] n. m. Arrangement, accord à l'amiable. *Il refuse tout accommodement.* — De *accommoder*.

accommoder [akomode] I. v. tr. [1] 1. Vx Rendre propre à l'usage qu'on doit en faire. *Comment avez-vous accommodé votre maison ?* 2. Préparer (des aliments). *Accommoder une pièce de gibier.* *Accommoder un gigot à l'ail.* 3. *Accommoder à* : adapter à. *Accommoder un discours au goût du public.* *Accommoder sa vie aux circonstances.* II. v. pron. *S'accommoder de* : se faire à, s'habituer à. *Je devrai m'accommoder de cette désagréable situation.* — De *a-2*, et *commode*.

accompagnateur, trice [akɔpaɲatœʁ, tris] n. 1. MUS Musicien qui assure l'accompagnement instrumental. 2. Personne qui accompagne, guide ou dirige un groupe. — De *accompagner*.

accompagnement [akɔpaɲmɑ̃] n. m. 1. Ce qui accompagne. *Le vin rouge est un agréable accompagnement pour le fromage.* 2. MUS Soutien de la mélodie d'une voix ou d'un instrument par l'harmonie qu'on exécute sur un instrument secondaire. — Partition écrite pour assurer ce soutien. — De *accompagner*.

accompagner [akɔpane] v. tr. [1] 1. Aller de compagnie avec (qqn). *Il l'accompagne à la gare.* 2. Joindre, ajouter (qqch) à (qqch). *Il accompagna ces paroles d'un sourire.* ▷ v. pron. *Advenir en même temps que.* *Les migraines s'accompagnent souvent de nausées.* 3. MUS Soutenir le chant, un instrument, par un accompagnement (au sens 2). *Accompagner un chanteur à la guitare.* ▷ v. pron. *S'accompagner au piano.* — De *a-2*, et *a. fr. compain*.

accompli, ie [akɔpli] adj. 1. Qui est parfait en son genre. *Une maîtresse de maison accomplie.* 2. Entièrement achevé. *C'est une affaire accomplie.* ▷ *Fait accompli*, sur lequel il n'y a plus à revenir. *Mettre qqn devant le fait accompli.* 3. Révolu. *Il a dix-huit ans accomplis.* — Pp. de *accomplir*.

accomplir [akɔplir] I. v. tr. [2] Réaliser entièrement. 1. Mener à son terme. *Accomplir son temps de service.* Syn. effectuer. 2. Exécuter (ce qui était prévu). *Accomplir un projet.* 3. S'acquitter de. *Accomplir sa tâche, ses obligations.* II. v. pron. Se réaliser. *Leurs vœux se sont accomplis.* — De *a-2*, et *a. fr. complir*, « achever ».

accomplissement [akɔplismɑ̃] n. m. Fait d'accomplir, de s'accomplir ; son résultat. *L'accomplissement des obligations militaires.* *L'accomplissement de ses rêves.* — De *accomplir*.

acon ou **acon** [akɔ̃] n. m. MAR Bateau à fond plat servant au chargement et au déchargement des navires. Syn. allège. — Orig. inconnu.

accorage ou **aconage** [akɔnaʒ] n. m. Chargement ou déchargement des navires au moyen d'accons. — De *acon*.

aconnier ou **aconier** [akɔnje] n. m. Entrepreneur en accorage. — De *acon*.

accord [akɔʁ] n. m. I. 1. Entente entre des personnes. *Leur accord est fondé sur leur communauté de goûts et d'aspirations.* — *Vivre en bon accord avec qqn* 2. Convention. *Passer un accord avec un fournisseur.* *Signer un accord commercial.* II. 1. Concordance (de choses, d'idées entre elles). *L'accord des couleurs témoigne du goût de la décoratrice.* — *Mettre ses actes en accord avec ses convictions*, en conformité avec elles. ▷ *Être d'accord, tomber d'accord* : être du même avis. ▷ *D'un commun accord* : selon une décision prise en commun. *D'un commun accord, nous avons renoncé à ce projet.* 2. Assentiment, approbation. *Donner son accord.* *Il faut l'accord préalable de l'Administration.* — *Cette décision a été prise en accord avec l'intérêt*, avec son assentiment. ▷ *D'accord* (pour manifester son assentiment, son approbation à ce qui vient d'être dit). *Vous nous accompagnez ? D'accord* / III. 1. MUS Combinaison de notes jouées ensemble. *Plaquier quelques accords au piano.* *Accord parfait.* *Accord dissonant.* *Accord arpégé.* 2. MUS Réglage d'un instrument de musique à un ton donné. *Faire l'accord d'une mandoline à l'aide d'un diapason.* 3. PHYS Réglage de deux mouvements vibratoires sur la même fréquence. *Chercher l'accord d'un récepteur sur la fréquence d'un émetteur.* 4. GRAM Concordance entre les marques de genre, de nombre ou de personne de deux ou plusieurs mots dans une phrase. *L'accord du participe passé.* — De *accorder*.

accordailles [akɔʁda(j)] n. f. pl. Vx Fiançailles. — De *accorder*.

accordéon [akɔʁdeɔ̃] n. m. Instrument de musique portatif à soufflet et à anches métalliques, muni de touches. ▷ *En accordéon* : qui forme de nombreux plis. *Pantalon en accordéon.* — All. *Akkordion*.

accordéoniste [akɔʁdeɔ̃nist] n. Personne qui joue de l'accordéon. — De *accordéon*.

accorder [akɔʁde] A. v. tr. [1] I. Établir une entente entre (des personnes). *Il est parvenu à les accorder en obtenant de chacun des concessions.* II. 1. Faire concorder (une idée, une chose) avec (une autre). *Comment accorder le goût de la liberté avec les contraintes de la vie sociale ?* 2. Octroyer, concéder. *Accorder une autorisation.* *Accorder son pardon à quelqu'un.* *Je vous accorde que vous avez raison sur ce point.* III. 1. MUS Régler un instrument de musique à un ton donné, le faire sonner juste. *Accorder un piano.* ▷ Fig. *Accordons nos violons, nos flûtes* : mettons-nous d'accord. 2. GRAM Faire accorder les marques de genre, de nombre ou de personne de deux ou plusieurs mots dans une phrase. *Accorder le verbe avec son sujet.* B. v. pron. I. S'entendre. *Louis et Jean s'accordent bien.* ▷ *S'accorder à*, pour (faire qqch) : s'entendre pour. *Tout le monde s'accorde à le reconnaître.* *Ils s'accordent pour le blâmer.* II. 1. *S'accorder avec* : être assorti à. *Ces chaises anciennes s'accordent bien avec cette table moderne.* — *Ces couleurs s'accordent parfaitement.* 2. S'octroyer. *S'accorder un moment de répit.* III. GRAM L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le nom, prend les marques du genre et du nombre du nom. — Lat. pop. *accordare*.

accordeur [akɔʁdeœʁ] n. m. Personne dont le métier est d'accorder certains instruments de musique. *Accordeur de pianos.* — De *accorder*.

accorder [akɔʁdwaʁ] n. m. Clef carrée pour régler les cordes de certains instruments de musique (pianos, clavécins, etc.). — De *accorder*.

1. accore [akɔʁ] n. m. MAR Pièce de bois qui était un navire en construction. — Néerl. *score*, « étai ».

2. accore [akɔʁ] adj. MAR Se dit d'une côte dépourvue d'écran, plongeant à pic en eau profonde. Syn. franc. — Néerl. *schore*, « escarpé ».

accorer [akɔʁe] v. tr. Etayer au moyen d'accores. — De *accore* 1.

accort, orte [akɔʁ, ɔʁt] adj. 1. Litt., rare Civil et accordant. *Un homme fort accort*. 2. Litt. Avenant, gracieux (se dit surtout d'une femme). *Une servante accorte*. — Ital. *accorto*, « adroit ».

accostage [akɔstaʒ] n. m. Action d'accoster. ▷ ESP Operation d'approche et de mise en contact de deux engins spatiaux. — De *accoster*.

accoster [akɔste] v. tr. [1] 1. Aborder (qqn) pour lui parler. *Un inconnu qui m'a accosté dans la rue*. 2. MAR Se ranger le long de (un quai, un autre bateau). *Navire qui accoste une jetée. La vedette du pilote accoste le cargo*. ▷ (S. comp.) *Le paquebot a accosté, s'est rangé à quai*. — Ital. *accostare*.

accotement [akɔtmɑ̃] n. m. Espace aménagé, sur le côté d'une route, entre la chaussée et le fossé. *Ranger sa voiture sur l'accotement*. — De *accoter*.

accoter [akɔte] v. tr. [1] Faire prendre appui à (qqch) contre. *Accoter une échelle contre un mur, à un mur*. ▷ v. pron. S'appuyer contre (qqch). *S'accoter à la cheminée*. — Confusion entre *accoster*, de *coste*, et *accoter*; du lat. *accubitare*, de *cubitus*, « coude ».

accotoir [akɔtwɑʁ] n. m. Ce qui sert à s'accoter; *special*, partie d'un siège qui sert à accoter la nuque, la tête. — De *accoter*.

accouchée [akufje] n. f. Femme qui vient d'accoucher. — Pp. fém. subst. de *accoucher*.

accouchement [akufmjɑ̃] n. m. 1. Action de mettre au monde un enfant. *Elle a eu des contractions longtemps avant son accouchement*. 2. Assistance à une femme qui met un enfant au monde. *Cette sage-femme a une longue expérience des accouchements*. — *Accouchement sans douleur*, ou *dirigé*, ou *psychoprophylactique*, au cours duquel les douleurs du travail sont réduites, grâce à une préparation physique et psychologique de la mère au cours de la grossesse. — De *accoucher*.

accoucher [akufje] I. v. tr. ind. [1] 1. Mettre au monde. *Accoucher d'un fils, d'une fille*. ▷ (S. comp.) *Elle accouchera bientôt*. 2. fig. fam. Produire avec effort (un travail intellectuel). *Accoucher d'un projet*. 3. Pop. Parler. *Alors, tu accouches ?* : Parleras-tu enfin ? II. v. tr. Aider (une femme) à mettre un enfant au monde. *C'est le médecin qui l'a accouchée*. — De a-2, et *coucher*.

accoucheur, euse [akufœʁ, œz] n. m. Personne qui fait des accouchements. — De *accoucher*.

accouder [s'] [akude] v. pron. [1] S'appuyer sur un coude ou les deux. *S'accouder au balcon. S'accouder sur la table*. — De l'a. fr. *accoter* (lat. *accubitare*), d'après *coude*.

accoudoir [akudwaʁ] n. m. Appui pour s'accouder. *L'accoudoir d'un prie-Dieu*. — De *accouder*.

accouer [akwe] v. tr. [1] Attacher des chevaux à la file, leicol de l'un à la queue de l'autre. — De l'a. fr. *couer*, de *coe*, « queue ».

accouplée, ée [akuple] adj. 1. Formant une paire ou un couple. 2. MECA Réuni par un accouplement (à). — Pp. de *accoupler*.

accouplement [akuplɑ̃] n. m. 1. Action, fait d'accoupler. 2. Acte sexuel entre le mâle et la femelle d'une espèce animale. 3. TECH Dispositif destiné à rendre solidaires deux pièces, deux machines. *Accouplement rigide, semi-élastique*,

hydraulique. Accouplement à la Cardan. — De *accoupler*.

accoupler [akuple] I. v. tr. [1] 1. Réunir par couple (des animaux). *Accoupler des canaris; special*, faire s'unir sexuellement le mâle et la femelle. *Accoupler une jument anglaise à un étalon arabe*. 2. Réunir par paire (des animaux). *Accoupler des bœufs*. 3. fig. Réunir (deux mots, deux choses très différentes). *Accoupler des mots qui jurent ensemble*. 4. TECH Rendre solidaire une pièce, une machine d'une autre. II. v. pron. S'unir sexuellement, en parlant d'animaux. — De a-2, et *couple*.

accourir [akursiʁ] v. intr. [2] Litt. Devenir plus court. *Les jours accourent*. — A. fr. *accorir*.

accourir [akuriʁ] v. intr. [29] Venir en courant, en hâte. *Les brancardiers ont accouru et emporté le blessé. Je suis accouru, et me voilà*. — Lat. *accurrere*.

accoutrement [akutʁɑ̃mɑ̃] n. m. Habillement étrange ou grotesque. — De *accouter*.

accouter [akutʁe] v. tr. [1] Péjor. Habiller (qqn) de façon étrange ou grotesque. *Accouter un enfant de vieilles nippes*. ▷ v. pron. *Il s'accoute de vêtements voyants*. Syn. affubler. — Lat. pop. **accosuturare*, « coudre ensemble ».

accoutumance [akutymɑ̃s] n. f. 1. Le fait de s'accoutumer, de s'habituer. 2. MÉD Phénomène métabolique se traduisant par la nécessité d'augmenter les doses absorbées d'une substance pharmacologique pour en obtenir l'effet habituel. — De *accoutumer*.

accoutumé, ée [akutyme] adj. Ordinaire, habituel. *Se promener à l'heure accoutumée*. ▷ Loc. adv. *Comme à l'accoutumée*: comme d'habitude. *Il a bu comme à l'accoutumée*. — Pp. de *accoutumer*.

accoutumer [akutyme] I. v. tr. [1] Faire prendre une habitude à (qqn, un animal). *Accoutumer un chien à la propreté*. ▷ Être accoutumé à: avoir l'habitude de. *Il est accoutumé à se lever tôt*. II. v. pron. S'habituer à. *S'accoutumer au froid*. — De a-2, et *coutume*.

accouage [akuvaʒ] n. m. Technique qui consiste à faire éclore des œufs en couveuse artificielle. — De *couver*.

accréditer [akʁedite] v. tr. [1] 1. Faire reconnaître officiellement la qualité de qqn. *Accréditer un ambassadeur auprès d'une puissance étrangère*. ▷ Être accrédité auprès d'une banque, y avoir un crédit. 2. Accréditer une rumeur, la rendre plausible. ▷ v. pron. *La nouvelle s'accréditait*, devenait plausible, se répandait. — De a-2, et *créditer*.

accréditeur [akʁeditœʁ] n. m. Personne qui accrédite, en donnant sa garantie au bénéfice de quelqu'un. — Du préç.

accréditif [akʁeditif] n. m. Crédit ouvert au client d'une banque auprès d'un correspondant étranger ou d'une succursale; document qui ouvre ce crédit. — De *accréditer*.

accrescent, ente [akʁesɑ̃, ɑ̃t] adj. BOT Se dit des parties de la fleur qui s'accroissent durant la maturation du fruit. — Lat. *accrescens*, de *accrescere*, « s'accroître ».

accrétion [akʁesjɔ̃] n. f. ASTRO et MÉTÉO Agglomération d'éléments. *Accrétion de nuages*. — Lat. *accretio*.

accroc [akʁo] n. m. 1. Déchirure faite en s'accrochant. *Elle a un accroc à son manteau*. 2. fig. Difficulté imprévue. *Tout s'est déroulé sans accroc*. — Déverbal de *accrocher*.

accrochage [akʁɔʒaʒ] n. m. 1. Action d'accrocher. *L'accrochage d'un wagon à son motrice*. 2. Accident matériel sans gravité entre deux véhicules. 3. MILIT Engagement de courte durée. 4. ELECTRON Perturbation dans une amplification. 5. fam. Querelle. — De *accrocher*.

accroche-cœur [akʁɔʁkœʁ] n. m. Boucle de cheveux en forme de croc plaquée sur la tempe. *Se faire des accroche-cœurs.* — De *accroche*, et *cœur*.

accrocher [akʁɔʃe] I. v. tr. [1] 1. Suspendre à un crochet. *Accrocher un miroir au mur.* 2. Retenir au moyen d'un objet crochu. *Il a accroché sa veste avec son hameçon.* 3. Heurter un véhicule (avec un autre). *Accrocher l'aile d'une voiture.* 4. MILIT. Obliger au combat (des ennemis). *Accrocher une patrouille.* 5. fig. Aborder et retenir (qqn). *Une fois qu'il vous a accroché, il ne vous lâche plus.* II. v. pron. 1. Être retenu ou suspendu par un crochet. *Ce fusil s'accroche au-dessus de la cheminée.* 2. Se cramponner (personnes). *Monter à un arbre en s'accrochant aux branches.* ▷ fig., fam. *S'accrocher à quelqu'un*, l'importuner en le retenant avec insistance. — De *a-2*, et *croc*.

accrocheur, euse [akʁɔʃœʁ, øz] adj. et n. 1. Qui retient l'attention. *Un slogan accrocheur.* 2. Fam. Tenace, obstiné. *Un représentant accrocheur.* — De *accrocher*.

accroire [akʁwaʁ] v. tr. (Usité seulement à l'inf.) [62] 1. Rare *Faire accroire*, faire croire (ce qui n'est pas). *Il voudrait faire accroire qu'il est riche.* 2. *En faire accroire à qqn*, l'abuser, le tromper. *N'essaie pas de m'en faire accroire !* — De *à*, et *croire*.

accroissement [akʁawasmɑ̃] n. m. 1. Le fait d'augmenter. *L'accroissement des connaissances.* 2. Action de croître, de pousser. *L'accroissement d'une tige.* Syn. croissance, développement. 3. MATH. Différence entre deux valeurs successives d'une variable. — De *accroître*.

accroître [akʁwaʁ] v. tr. [63] Augmenter, rendre plus grand. *Accroître sa fortune, sa production.* Syn. agrandir, développer. Ant. réduire, amoindrir. ▷ v. pron. Aller en augmentant. *Sa détresse s'est accrue.* Syn. grandir. — Lat. *accrescere*.

accroupir [s'] [akʁupʁiʁ] v. pron. [2] et [11] S'asseoir sur sa croupe (animaux); s'asseoir sur ses talons, sans que les genoux touchent le sol (personnes). — De *à*, et *croupe*.

accroupissement [akʁupismɑ̃] n. m. Position d'une personne accroupie. — De *accroupir*.

accru [akʁy] n. m. HORTIC. Rejeton d'une racine. — Pp. subst. de *accroître*.

accrue [akʁy] n. f. 1. Augmentation de la surface d'un terrain par un dépôt d'alluvions, après une crue. 2. Terrain gagné par une forêt qui croît hors de ses limites. *L'accrue appartient au propriétaire du terrain envahi.* — Pp. fém. subst. de *accroître*.

accu [aky] n. m. Fam. Abrév. de accumulateur.

accueil [akœj] n. m. 1. Façon de recevoir qqn. *Un accueil glacial, enthousiaste.* 2. Centre d'accueil, qui prend en charge à l'arrivée des touristes, des migrants. — Déverbal de *accueillir*.

accueillant, ante [akœjɑ̃, ɑ̃t] adj. Qui fait bon accueil. *Un homme chaleureux et accueillant.* — Ppr. de *accueillir*.

accueillir [akœjijɑ̃] v. tr. [30] 1. Recevoir qqn (d'une certaine manière). *Accueillir un ami à bras ouverts.* *Il nous a fort mal accueillis.* ▷ fig. *Accueillir une nouvelle avec étonnement*, manifester de l'étonnement en l'apprenant. 2. Donner l'hospitalité à. *J'ai dans cette ville un ami qui peut nous accueillir.* — Lat. pop. **accolligere*.

acculement [akyilmɑ̃] n. m. Chez le cheval, résistance à se porter en avant, caractérisée par le report du poids sur l'arrière-main. — De *acculer*.

acculer [akyle] v. tr. [1] Pousser dans un endroit où il est impossible de reculer. *Acculer l'ennemi à la mer.* ▷ fig. *Crise politique qui accule un ministre à la démission*, le contraint à démissionner. — De *à*, et *cul*.

acculturation [akylytrasjɔ̃] n. f. Ensemble des phénomènes résultant du contact direct et continu entre des groupes d'individus de cultures différentes et entraînant des changements dans les types culturels de l'un ou l'autre de ces groupes ou des deux. — Emprunt à l'angl.

accumulateur [akymylatœʁ] n. m. Générateur électrochimique qui accumule l'énergie électrique et la restitue sous forme de courant. *Recharger un accumulateur; une batterie d'accumulateurs.* Fam. Accu. — De *accumuler*.

Electrochim. — Une pile réversible est un accumulateur. Cette réversibilité a été observée par le physicien français Gautherot en 1801, peu après la découverte de la pile par Volta en 1800. C'est en 1889 que Planté imagina l'accumulateur au plomb. Un élément d'accumulateur est constitué par deux électrodes : une électrode positive reliée à la borne + et une électrode négative reliée à la borne - ; celles-ci sont immergées dans un électrolyte (acide, basique ou neutre) contenu dans un bac. Lorsque le générateur débite, on dit qu'il se *décharge* parce que l'énergie chimique en réserve se transforme en énergie électrique. Quand on régénère l'accumulateur, on dit qu'on le *charge*. 1. La *force électromotrice* est la différence de potentiel continu qui existe entre l'électrode positive et l'électrode négative lorsque l'accumulateur ne débite pas ; on l'exprime en volts. 2. La *capacité* est la quantité d'électricité qu'il peut fournir pendant la décharge ; on l'exprime en ampères-heure. La *résistance interne* est la résistance électrique mesurée entre les bornes de sortie ; elle est due aux électrodes et à l'électrolyte. On l'exprime en ohms. Les accumulateurs les plus courants sont : les accumulateurs au plomb (*automobiles*), les accumulateurs cadmium-nickel et fer-nickel (*véhicules lourds, éclairage de secours*), les accumulateurs argent-zinc (*aviation et marine*), les accumulateurs argent-cadmium (*satellites*) et les accumulateurs bioxyde de manganèse-zinc (*poste à transistors*).

accumulation [akymylasjɔ̃] n. f. 1. Action d'accumuler ; son résultat. *Une accumulation d'erreurs de gestion les a conduits à la faillite.* ▷ *Chauffage par accumulation*, qui restitue au moment voulu la chaleur emmagasinée auparavant. 2. GÉOL. Entassement de matériaux détruites en milieu continental. *Accumulation fluviale, glaciaire, éolienne.* — De *accumuler*.

accumuler [akymyle] v. tr. [1] Mettre ensemble en grande quantité, en grand nombre. *Accumuler des provisions pour l'hiver.* Syn. amasser, entasser. Ant. disperser. ▷ v. pron. Concourir à former un grand nombre, une grande quantité avec d'autres choses de même nature. *Dossiers qui s'accumulent.* *De gros nuages s'accumulaient dans le ciel.* — Lat. *accumulare*.

accusateur, trice [akyzatœʁ, tris] adj. Qui fait peser un soupçon, qui tend à prouver une responsabilité. *Une lettre accusatrice.* ▷ Subst. Personne qui accuse en justice. — De *accuser*.

accusatif [akyzatif] n. m. LING. Cas de déclinaison qui sert à exprimer principalement l'objet direct. — Lat. *accusativus*.

accusation [akyzasjɔ̃] n. f. 1. Imputation (d'un défaut, d'un vice). *Accusation d'inconduite.* 2. Action en justice, plainte par laquelle on porte devant la justice pénale la connaissance d'une infraction pour en obtenir la répression. 3. *L'accusation* : le ministère public près un tribunal criminel. 4. *Acte d'accusation*, dressé par le procureur, et exposant les infractions imputées à la personne traduite devant la cour d'assises. — Lat. *accusatio*.

accusatoire [akyzatwaʁ] adj. Qui a rapport à une accusation ou la motive. — Lat. *accusatorius*.

accusé, ée [akyze] n. 1. Cour. Personne à qui l'on impute une infraction aux lois. 2. DR. Personne qui fait l'objet d'un arrêt de renvoi devant la cour